



2026

Rapport financier semestriel 2026

Données chiffrées au 30/06/2026

Nos ressources

Notre contribution et notre utilité au territoire

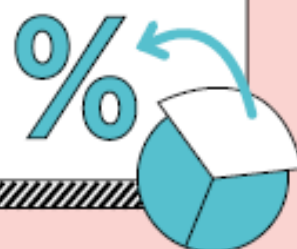
Notre création de valeur

Solidaire

Soutien économique

Transition

RSE



ENTREPRISE À MISSION DES ENGAGEMENTS AU QUOTIDIEN



TERRITOIRES



RELATIONS
HUMAINES



EMPLOI



TRANSITIONS



CLIENTS ET
UNIVERSALITÉ



ILLE-ET-VILAINE



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'ILLE-ET-VILAINE

Société coopérative à capital variable, établissement de crédit,
société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS
sous le numéro 07 023 057

Siège social :

4, rue Louis Braille
Saint-Jacques-de-la-Lande
CS 64017 – 35040 Rennes Cedex
775 590 847 RCS Rennes
SIRET 775 590 847 01906 – APE 651 D

SOMMAIRE

1	Examen de la situation financière et du résultat au 30/06/2026	4
2	Facteurs de risques et informations prudentielles	13
3	Rapport des commissaires aux comptes et comptes consolidés	34
4	Attestation du responsable de l'information financière	87
5	Glossaire	88

1 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT AU 30/06/2026

1.1 LA SITUATION ECONOMIQUE

1.1.1 Environnement économique et financier global

RETROSPECTIVE PREMIER SEMESTRE 2026

L'environnement international a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des prix du pétrole et du gaz mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril (\$/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 \$/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 \$/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (Memorandum of understanding, MoU) entre l'Iran et les États-Unis. Ce MoU prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 \$/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet¹.

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnement (tels Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les Etats-Unis ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre², quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle, principalement des logiciels. Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible de 2% de la Federal Reserve, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

Dans la zone euro, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande³ s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique terne – se sont conjugués pour susciter cette croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En France, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales. Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.

Du côté des marchés financiers, les taux d'intérêt souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.

Aux Etats-Unis, alors que la Federal Reserve avait abaissé le taux des Fed funds à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un statu quo). La Fed n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du

¹ A la suite du MoU, de nombreuses questions restaient en suspens dont celle, cruciale, du détroit d'Ormuz : l'Iran souhaite le maîtriser et y imposer des droits de passage. Le contrôle du trafic serait partagé avec Oman, conduisant potentiellement à la mise en place de deux corridors. Les tensions étaient dès lors difficilement évitables entre l'Iran et les États-Unis, appuyés par leurs alliés occidentaux, partisans de la libre circulation maritime, mais aussi d'un retour rapide à un trafic fluide. Menaces puis attaques de drones : les Gardiens de la Révolution ont réaffirmé leur volonté de contrôle du détroit et la réponse de Donald Trump ne s'est pas fait attendre. Il a suspendu l'autorisation donnée aux Iraniens d'exporter leur pétrole malgré les sanctions, déclaré la fin du cessez-le-feu et sa volonté de contrôler le détroit. Il semble néanmoins que les négociations se poursuivent.

² Dans cette partie rétrospective, les données d'activité sont privilégiées aux résultats d'enquêtes. Pour la croissance du PIB et de ses composantes, les données disponibles sont arrêtées au premier trimestre. Les dernières estimations (révisées) de ces données ont été publiées en juin.

³ Irlande incluse, le PIB de la zone euro s'est replié (-0,2%). La baisse du PIB irlandais (-12,1%) est imputable à un recul de 27% de l'activité des multinationales, entraînant une baisse de 35% de la valeur ajoutée de l'industrie.

risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, US Treasuries), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des US Treasuries à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du MoU entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la Fed (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).

Dans la zone euro, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de statu quo monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%). En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25 pb mi-juin). Les effets de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement, 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les spreads des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (spread contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les spreads italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du spread français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.

Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'euro ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les marchés actions ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

PERSPECTIVES 2ND SEMESTRE 2026-2027

Le protocole d'accord signé mi-juin entre les Etats-Unis et l'Iran (Memorandum of Understanding, MoU, prévoyant un cessez-le-feu de 60 jours avant de parvenir à un accord de paix) a nourri les espoirs de détente sur le détroit d'Ormuz, voire d'ouverture immédiate et complète de cette voie stratégique. Elaboré après la signature de ce MoU (mais avant que les frappes ne reprennent début juillet), notre scénario est prudent et exclut une « normalisation » rapide : la route vers un apaisement pérenne sera longue et semée d'embûches. La reprise des flux maritimes ne sera que progressive ; les infrastructures pétrolières du Golfe relanceront leur production graduellement, à l'exception de quelques complexes lourdement endommagés. Compte tenu de la faiblesse des stocks pétroliers, cette détente seulement partielle justifie que les prix du pétrole demeurent élevés au cours du second semestre 2026, avant de se replier en 2027, tout en restant supérieurs à leur niveau pré-guerre. Pour les marchés gaziers mondiaux, une réouverture, même incomplète, du détroit d'Ormuz est également opportune, alors que les stocks européens de gaz naturel sont actuellement inférieurs à ceux observés lors de la crise énergétique de 2022.

Même en supposant une accalmie grâce à laquelle les prix de l'énergie baissent mais restent élevés, provoquant un choc inflationniste à diffusion limitée, les tributs payés en termes de croissance seront, sans grande surprise, très inégaux : en raison du prix de l'énergie, mais pas seulement.

Les Etats-Unis sont désormais exportateurs nets d'énergie et bénéficieraient d'une corrélation positive entre les prix du pétrole et la croissance des investissements fixes non résidentiels. Alors que la santé financière des ménages reste très solide et que les dépenses d'investissement dans l'IA laissent encore augurer d'une année vigoureuse pour les investissements non résidentiels, la politique budgétaire apporte son soutien, avec l'entrée en vigueur de la loi dite « Big, Beautiful Bill », notamment par le biais de remboursements d'impôts. Si la croissance des salaires s'est assagie, le marché du travail résiste et le rythme des créations d'emplois devrait rester suffisant pour assurer le maintien du taux de chômage autour du niveau actuel, vers 4,3%. Le pic d'inflation serait passé et les effets de second tour, notamment visibles sur l'inflation sous-jacente, resteraient contenus. L'inflation avoisinerait ainsi 3,5% fin 2026, puis 2,5% fin 2027. Quant à l'inflation sous-jacente, frisant les 2,9% à la charnière des années 2026-2027, elle clôturerait également 2027 autour de 2,5%. Des foyers de fragilité demeurent, mais paraissent confinés aux ménages à faibles revenus et aux petites entreprises, peu susceptibles de s'étendre à l'ensemble de l'économie. La croissance de 2,1% prévue pour 2026 égalerait donc celle de 2025, avant de connaître un léger ralentissement en 2027, tout en conservant un rythme soutenu (1,9%).

Dans la zone euro, l'épisode inflationniste dégrade les perspectives de croissance, davantage que celles de ses proches concurrents. Les facteurs de perte de compétitivité s'accumulent. La faiblesse de la demande extérieure nette érode la croissance dont les moteurs internes faiblissent, avant même que l'effet négatif de la guerre dans le golfe Persique n'ait pu se déployer et sans tenir compte des facteurs exceptionnels (dont la chute du PIB irlandais au premier trimestre). Les indicateurs suggèrent un ralentissement de la dégradation conjoncturelle, compatible avec une stabilisation du PIB au deuxième trimestre. Malgré une croissance faible en rythme trimestriel jusqu'à la fin de l'année, l'acquis de croissance élevé permet d'espérer un taux de croissance (hors Irlande) de 0,8% en 2026. La zone euro échapperait ainsi à la récession, grâce à des fondamentaux relativement robustes et un choc inflationniste transitoire. Les taux d'inflation totale et sous-jacente approcheraient respectivement 3% et 2,5% fin 2026, avant de converger tous deux vers 2,2% fin 2027, année au cours de laquelle, grâce à une normalisation sans véritable rebond, la croissance ne dépasserait pas 0,9%.

En France, l'activité ne devrait progresser que faiblement dans les prochains trimestres et la croissance diminuerait ainsi à 0,6% en 2026 (après 0,9% en 2025), pénalisée par l'atonie de la demande intérieure privée dans un contexte de regain d'inflation et de forte incertitude. L'activité accélérerait progressivement en 2027, grâce au rebond de la consommation des ménages et de l'investissement privé, mais celui-ci resterait timide, et la croissance n'atteindrait que 0,8%. Le taux de chômage devrait légèrement progresser en 2026 puis se stabiliser en 2027 (8,2% en moyenne annuelle en 2026 et 2027 après 7,7% en 2025). L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) culminerait à 1,8% en moyenne annuelle en 2026 puis diminuerait à 1,5% en 2027.

Le scénario suppose donc un choc inflationniste substantiel mais ne « dégénérant » pas, car les effets de second tour seraient très limités et les anticipations d'inflation resteraient « ancrées ». Dans un contexte de forte incertitude, pour s'assurer que l'inflation sous-jacente ne s'emballe, les banques centrales devraient toutefois demeurer vigilantes. En dépit d'un risque désormais haussier, la Fed devrait rester sur pause durant

toute l'année 2026 qu'elle terminerait avec une borne supérieure de la fourchette du taux des Fed funds à 3,75 %. À la faveur du ralentissement plus marqué de l'inflation, la Fed procèderait à une dernière baisse au deuxième trimestre 2027, se traduisant par un taux terminal à 3,50%. Quant à la BCE, après avoir relevé de 25 points de base (pb) ses taux d'intérêt le 11 juin (taux de dépôt à 2,25%), son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait relever de nouveau ses taux à deux reprises cette année. Le resserrement pourrait cependant être limité à une hausse unique, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50%. Un assouplissement limité à 25 pb interviendrait en 2027.

L'inflation, courante mais aussi anticipée par les marchés, s'est déjà traduite par une hausse significative des taux d'intérêt. Notre scénario de « normalisation imparfaite » suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire (certes lointaine). Dans ce contexte, les taux d'intérêt (swaps) pourraient timidement baisser, mais en 2027. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (US Treasuries) approcheraient 4,55% fin 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer vers 3,20% en décembre 2026, impliquant des rendements français et italiens proches de 4%.

Enfin, du côté du change, l'espoir d'apaisement des hostilités dans le golfe Persique a contribué à dynamiser l'appétit pour le risque. En supposant une accalmie, même précaire, au Moyen-Orient, les fondamentaux devraient de nouveau motiver les mouvements des devises. Or, la comparaison entre les résultats économiques américains et ceux de la « vieille Europe » ne joue pas en faveur de l'euro, qui devrait se déprécier et atteindre environ 1,13 dollar fin 2026.

1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine bénéficie d'un territoire dynamique d'un point de vue démographique et économique. Avec 1,1 million d'habitants la population bretilienne croît de +0,9 % par an en moyenne depuis 2017 (contre 0,4 % pour la France métropolitaine) et représente plus d'un tiers de la population bretonne.

Le taux de chômage est en légère augmentation à 6,6 % au T1 2026 (8,1% au niveau national) contre 6,0% au T1 2025.

Les encours de collecte progressent de 2,4 % sur 1 an (à fin avril 2026) et les encours de crédit sont en hausse de 1,3 % sur 1 an (à fin avril 2026) sur le département.

Le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, Entreprise à Mission, entend poursuivre sa stratégie de développement, en tant que partenaire économique de premier plan au service du dynamisme et de l'attractivité de son territoire.

1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

La Caisse régionale a accueilli plus de 14 200 nouveaux clients sur le 1^{er} semestre 2026 et compte désormais près de 548 000 clients dont 63% sont sociétaires, confirmant ainsi l'attractivité de son modèle mutualiste.

L'encours total de collecte augmente de 5,45 % sur un an, à 21,5 Mds€ avec :

- Une progression de la collecte monétaire de +5,8%
- Une croissance des livrets à +3,3%
- Un accroissement de 9,8% des encours d'assurance-vie.

Les parts de marché collecte sont de 25,67 % à fin avril 2026, en baisse versus avril 2025 (25,94%).

L'encours de crédit progresse de 1,1 % pour atteindre 16,5 Mds€. Il est stable sur l'habitat et la trésorerie (respectivement -0,1% et +0,1%), et progresse de 2,3% sur l'équipement

Les parts de marché crédit sont de 27,66 % à fin avril 2026 en légère baisse versus avril 2025 (27,84%).

Fort de son modèle de banque universelle, la Caisse régionale continue d'équiper en assurances ses clients. Ainsi, le nombre de contrats d'assurance des biens et des personnes progresse de 4,1 % sur un an.

Enfin, les services proposés par le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine restent également attractifs avec notamment les formules Ma Banque au Quotidien, près de 134 000 au 30/06/2026.

1.1.4 Les faits marquants

Les faits marquants de l'exercice sont détaillés dans les annexes aux comptes consolidés de la Caisse régionale.

1.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse régionale

La Caisse régionale du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le groupe est donc constitué de :

- La Caisse régionale du Crédit Agricole Ille-et-Vilaine
- 46 Caisses locales du Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale

- 2 fonds dédiés : Emeraude croissance et Everbreizh
- 4 sociétés de titrisation : FCT Crédit Habitat 2022, FCT Crédit Habitat 2024, FCT Crédit Habitat 2025 et FCT Crédit Habitat 2026
- La SAS Croix Rocheran
- La SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion
- La SAS Foncière du Trégor

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

En K€	Contribution au PNB consolidé du Groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat brut d'exploitation consolidé du Groupe de la Caisse régionale	Contribution au Résultat net consolidé du Groupe de la Caisse régionale
Caisse régionale	168 800	62 389	52 899
Caisses locales	5 189	4 700	3 437
FD Emeraude croissance	1 760	1 760	1255
FD Everbreizh	5697	5697	4228
FCT	1 556	1 556	1131
SAS Croix Rocheran	185	-232	-232
SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion	47	-171	-106
SASU Foncière du Trégor			-81

Le résultat du groupe d'entités consolidées de la Caisse régionale est porté principalement par la Caisse régionale elle-même. Les activités des filiales ne représentent qu'une contribution non significative au résultat du Groupe Crédit Agricole Ille-et-Vilaine.

1.2.3 Résultat consolidé

En K€	30/06/2026	30/06/2025	Variations	
			Montants	%
PNB	183 234	167 501	15 733	9,4%
Charges générales d'exploitation	-102 735	-99 286	-3 449	3,5%
Résultat brut d'exploitation	75 699	63 424	12 275	19,4%
Coût du risque	-7 807	-10 551	2 744	-26,0%
Résultat d'exploitation	67 892	52 873	15 019	28,4%
Résultat avant impôt	67 812	52 877	14 935	28,2%
Impôt sur les bénéfices	-5 281	-1 908	-3 373	176,8%
Résultat net	62 531	50 969	11 562	22,7%
Résultat net part du Groupe	62 531	50 969	11 562	22,7%

Le Produit Net Bancaire s'élève à 183,2 M€ en hausse de 9,4%. Il se compose de :

- Des produits et charges d'intérêts et assimilés. La marge sur intérêts s'élève à 52,5 M€ en hausse de 41% par rapport à juin 2025 avec une baisse des produits d'intérêts de -3% et une plus forte baisse des charges de -8%.
- Des commissions nettes qui s'établissent à 74,2€ en baisse de 3,5 % avec une augmentation de la sinistralité sur l'IARD.
- Des gains ou pertes nets sur instruments financiers :
 - à la juste valeur par résultat pour 2,4M€.
 - à la juste valeur par capitaux propres pour 53,8 M€.

Les charges d'exploitation sont en hausse par rapport à 2025 à 102,7M€ :

- Les frais de personnel progressent de 3,7 M€.
- Les impôts et taxes baissent de 0,2M€ et atteignent 2,9 M€ au 30/06/2026.
- Le coût des services extérieurs et les autres charges générales d'exploitation sont stables s'élèvent à 34,7€.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 75,7 M€ en hausse de 19,4% et le coût du risque à 7,8 M€ contre 10,6 M€ au 30 juin 2025.

La charge fiscale au 30 juin 2026 augmente pour atteindre 5,3M€ (1,9M€ au 30/06/2025).

Ainsi, le résultat net s'élève à 62,5 M€ en hausse de 11,6M€.

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	59 841	57 285	2 556	4,46%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	341 664	285 403	56 261	19,71%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	36 603	36 717	-114	-0,31%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	305 061	248 686	56 375	22,67%
Instruments dérivés de couverture	359 856	382 729	-22 873	-5,98%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 286 760	2 135 760	151 000	7,07%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	602 415	503 481	98 934	19,65%
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 684 345	1 632 279	52 066	3,19%
Actifs financiers au coût amorti	18 224 249	18 296 103	-71 854	-0,39%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 333 253	1 478 295	-145 042	-9,81%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	16 151 825	16 068 629	83 196	0,52%
<i>Titres de dettes</i>	739 171	749 179	-10 008	-1,34%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-252 843	-260 828	7 985	-3,06%
Actifs d'impôts courants et différés	63 782	62 373	1 409	2,26%
Comptes de régularisation et actifs divers	237 668	259 915	-22 247	-8,56%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0		
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5 474	5 574		
Immeubles de placement	8 957	9 362	-405	-4,33%
Immobilisations corporelles	99 475	96 450	3 025	3,14%
Immobilisations incorporelles	46	2	44	2200,00%
Écarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	21 434 929	21 330 128	104 801	0,49%

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	35 488	35 425	63	0,18%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	35 488	35 425	63	0,18%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	0	0		
Instruments dérivés de couverture	118 876	131 054	-12 178	-9,29%
Passifs financiers au coût amorti	17 843 152	17 844 530	-1 378	-0,01%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	11 784 912	12 067 994	-283 082	-2,35%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6 006 550	5 731 327	275 223	4,80%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	51 690	45 209	6 481	14,34%
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 395	2 282	113	4,95%
Passifs d'impôts courants et différés	5 570	451	5 119	1135,03%
Comptes de régularisation et passifs divers	556 057	576 225	-20 168	-3,50%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0		#DIV/o!
Provisions	36 122	30 850	5 272	17,09%
Dettes subordonnées	0	0	0	#DIV/o!
Total dettes	18 597 660	18 620 817	-23 157	-0,12%
Capitaux propres	2 837 269	2 709 311	127 958	4,72%
Capitaux propres part du Groupe	2 837 256	2 709 298	127 958	4,72%
Capital et réserves liées	399 255	363 012	36 243	9,98%
Réserves consolidées	1 666 561	1 617 364	49 197	3,04%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	708 910	663 562	45348,01346	6,83%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	0	0	0	#DIV/o!
Résultat de l'exercice	62 531	65 360	-2 829	-4,33%
Participations ne donnant pas le contrôle	12	12	0,14	1,17%
TOTAL DU PASSIF	21 434 929	21 330 128	104 801	0,49%

Le total du bilan consolidé au 30 juin 2025 s'élève à 21 435 M€.

A l'actif, trois postes représentent à eux seuls 92% du total bilan. Il s'agit :

- Des prêts et créances sur la clientèle pour 16 152 M€ en hausse de 0,5% sur l'année. Cet encours représente 75 % du total de l'actif de la Caisse régionale. Les dépréciations associées à ces prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 337 M€ dont 57 % sont des actifs soumis à une perte attendue (B1 et B2) et 43 % des actifs dépréciés (B3).
- Des prêts et créances sur les établissements de crédits pour 1 333M€.
- Des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui représentent 11 % du total bilan soit 2 287 M€ dont 602 M€ sur des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables et 1 684 M€ sur des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

On retrouve également à l'actif les titres de dettes (739 M€), les actifs financiers à la juste valeur par résultat (305 M€) et les comptes de régularisations et actifs divers (238 M€).

Au passif, trois postes représentent 96 % du total du bilan consolidé. Il s'agit :

- Des dettes envers les établissements de crédits. Ce poste atteint 11 585M€, il représente 55 % du total bilan. Elles sont principalement composées des avances miroirs, avances traditionnelles, avances spécifiques, avances globales, et autres refinancement (emprunt en blanc auprès de Crédit Agricole SA)
- Des dettes envers la clientèle qui s'élèvent à 6 007 M€ soit 28 % du total bilan. Elles correspondent principalement aux dépôts à vue et aux dépôts et comptes à terme détenus par la clientèle. Le montant des comptes ordinaires créditeurs de la clientèle s'élève au 30 juin 2026 à 3 795 M€.
- Des capitaux propres à 2 837M€, ils pèsent pour 13 % du total bilan. Ils sont composés du capital, des réserves, du résultat de l'exercice et des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

On retrouve également au passif les dettes représentées par un titre (51,7 M€) et les comptes de régularisations et actifs divers (556M€).

1.2.5 Activité et résultat des filiales

Endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale, Caisses locales et STT) :

Données sociales en K€

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
FD Emeraude croissance	3 092	0	224 643	1%
FD Everbreizh	9 789	0	366 815	3%
SCI Croix Rocheran	35 204	33 978	21 339	165%
SASU Crédit Agricole Ille-et-Vilaine Expansion	255	126	8 035	3%

Le 02 avril 2012, le Groupe a acquis 99,99% des parts du fonds dédié Emeraude croissance. Cette entité est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2026 est de +1 255 K€

Le 02 Juin 2015, le Groupe a acquis 99,99% des parts du fonds dédié Everbreizh. Cette entité est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe 30/06/2026 est de + 4 228 K€.

Au 31 décembre 2018, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a intégré pour la première fois, dans ses comptes consolidés, la SAS LA CROIX ROCHERAN. La consolidation de cette entité au cours des exercices précédents ne se justifiait pas en l'absence d'activité opérationnelle. Le changement d'activité et de dimension de la SAS LA CROIX ROCHERAN (réceptions et mise en location en 2019 d'appartements en prêt locatif social) a motivé son intégration au périmètre de consolidation. L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2026 est de -232 K€.

Au 31 décembre 2020, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a intégré pour la première fois, dans ses comptes consolidés, la SASU CREDIT AGRICOLE ILLE ET VILAINE EXPANSION. La consolidation de cette entité au cours des exercices précédents ne se justifiait pas en l'absence d'activité significative. L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2026 est de - 106 K€.

Le 31 mars 2025, le Groupe a acquis 28,11% des parts de la SAS FONCIERE DU TREGOR. Cette entité est intégrée au périmètre de consolidation du Groupe « Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ». L'impact résultat pour le Groupe au 30/06/2026 est de -81 K€

1.3 ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS

1.3.1 Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	30/06/2026	30/06/2025	Variations	
			Montants	%
PNB	174 915	164 069	10 846	+6,6%
Charges générales d'exploitation	-106 051	-102 547	3 504	+3,4%
Résultat brut d'exploitation	68 864	61 522	7 342	+11,9%
Coût du risque	- 7 061	- 9 679	-2 619	-27,1%
Résultat d'Exploitation	61 803	51 843	9 961	+19,2%
Résultat avant impôt	61 742	51 266	10 477	+20,4%
Impôt sur les bénéfices	-4 224	-3 194	1 030	+32,2%
Résultat net	54 518	46 071	8 447	+18,3%

Le Produit Net Bancaire s'élève au 30 juin 2026 à 175,0 M€, en nette progression par rapport au 30 juin 2025. Il se décompose de la façon suivante :

- Une forte hausse de la marge d'intermédiation globale de 50,6% à 33,0M€ (vs 21,9 M€ au 30/06/2025). Le taux de marge lié à l'activité crédits-ressources se redresse nettement en 2026 (44 bps vs 22 bps en 2025) avec un rendement des crédits en hausse de + 16 bps et un cout de la ressource en baisse de – 6 bps
 - La diminution des produits liés aux réserves de liquidité est principalement liée à la baisse de l'Euribor 3 mois (2,15 % au S1 2026 vs 2,33% au S1 2025) et à la hausse de l'inflation au T2

- Une baisse de la marge sur commissions de 2,9% en lien avec la sinistralité sur les assurances, notamment en IARD.
La marge sur portefeuille est en progression en lien avec la hausse des dividendes et des titres d'investissement partiellement compensée par la diminution des plus-values extériorisées.

Les charges de fonctionnement nettes atteignent 106,1M€, en hausse de 3,4 % par rapport à 2025. Celles-ci se composent :

- des charges de personnel pour 65,0 M€ (+5,9%) avec une hausse des effectifs, des rémunérations et de l'intéressement. .
- des autres charges de fonctionnement, stables à 41,1M€.

Ainsi, le résultat brut d'exploitation s'élève à 68,9 M€ en hausse de 11,9 % par rapport au 1er semestre 2025.

Le coût du risque baisse de 27,1% par rapport au 1er semestre 2025. Au 30 juin 2026, le taux de CDL est de 1,80 % (En capital - hors créances rattachées et accessoires) et le taux de couverture de ces créances s'élève à 47,9%.

La charge fiscale passe de 3,2M€ en juin 2025 à 4,2 M€ en juin 2026.

Le résultat net ressort à 54,5 M€, en progression de +18,3% par rapport au 1er semestre 2025.

1.4 CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION

Au 30 juin 2026, le capital social de la Caisse régionale ne varie pas par rapport au 31 décembre 2025 à 92,3 M€.

Sa répartition est la suivante :

Répartition du capital au 30/06/2026	Capital nominal	Nombre	%
Certificats coopératifs d'investissement	33 995 666,00	2 229 224	36,83
<i>Dont part du public + Predica</i>	<i>18 140 058,00</i>	<i>1 189 512</i>	<i>19,65</i>
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>15 242 009,00</i>	<i>999 476</i>	<i>16,51</i>
<i>Dont part auto-détenue (*)</i>	<i>613 599,00</i>	<i>40 236</i>	<i>0,66</i>
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	7 864 882,50	515 730	8,52
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>7 864 882,50</i>	<i>515 730</i>	<i>8,52</i>
Parts sociales	50 455 174,00	3 308 536	54,66
<i>Dont Caisses locales</i>	<i>50 454 701,25</i>	<i>3 308 505</i>	<i>54,65</i>
<i>Dont administrateurs Caisse régionale</i>	<i>457,50</i>	<i>30,00</i>	<i>N.S</i>
<i>Dont Sacam Mutualisation</i>	<i>15,25</i>	<i>1,00</i>	<i>N.S</i>
TOTAL	92 315 722,50	6 053 490,00	100,00

(*) titres détenus au travers du contrat de liquidité

On notera que Sacam Mutualisation détient 25 % du capital de la Caisse régionale.

1.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES

1.5.1 Événements postérieurs à la clôture

La Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

1.5.2 Les perspectives

À mi-parcours de l'exercice, notre Caisse régionale affiche de solides résultats et confirme la pertinence de sa stratégie. Les perspectives pour le second semestre s'inscrivent dans la continuité des orientations prises, avec une attention particulière portée à trois axes majeurs qui structurent notre développement.

1. Développement des ressources humaines

Face aux évolutions du secteur bancaire et aux attentes croissantes de notre clientèle, nous poursuivons le développement des expertises de nos collaborateurs. Cette montée en compétences s'accompagne d'une spécialisation accrue des métiers, nous permettant d'offrir un conseil toujours plus adapté et personnalisé à nos clients.

2. Satisfaction client

La satisfaction de nos clients demeure au cœur des préoccupations du Crédit Agricole et constitue un point d'attention majeur pour notre Caisse régionale. Les résultats des dernières enquêtes menées auprès de nos clients professionnels et agricoles témoignent d'un renforcement significatif de leur satisfaction, confirmant la pertinence de notre approche relationnelle et de nos services.

3. Ancrage territorial

Nous réaffirmons notre statut de banque de proximité en maintenant une présence forte sur l'ensemble du territoire. L'ouverture prochaine d'une nouvelle agence à Rennes, dans le quartier de Maurepas, illustre notre volonté de répondre aux besoins et aux attentes des habitants de ce secteur en développement.

Ces trois axes stratégiques constituent les fondements de notre développement pour les mois à venir. La convergence entre performance commerciale, excellence opérationnelle, satisfaction client et proximité territoriale nous positionne favorablement pour poursuivre notre croissance. Et enfin nous renforçons notre rôle d'acteur économique majeur au service de notre territoire et de nos sociétaires.

1.6 INFORMATIONS DIVERSES

1.6.1 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'assemblée générale du 26/03/2026

Le bilan semestriel du contrat de liquidité a été publié sur la page Informations réglementées du <https://www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine/>

1.6.2 Calendrier des publications des résultats

Les résultats sont publiés auprès de l'AMF et sur le site Internet de la Caisse régionale du Crédit Agricole Ile-et-Vilaine selon le calendrier de publication en ligne sur la page Informations réglementées du <https://www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine/>

2 FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

2.1 INFORMATIONS PRUDENTIELLES

COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2024/1623 (dit "CRR 3") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-illeetvilaine/particulier/informations-reglementees1.html>

SITUATION AU 30 JUIN 2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité et de levier (en %)	30/06/2026	31/12/2025
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 373 986	1 356 040
dont Instruments de capital et réserves	2 764 476	2 682 510
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 390 491)	(1 326 470)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 373 986	1 356 040
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	25 353	24 776
FONDS PROPRES TOTAUX	1 399 339	1 380 816
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	6 739 038	6 642 924
RATIO CET1	20,39%	20,41%
RATIO TIER 1	20,39%	20,41%
RATIO TOTAL CAPITAL	20,76%	20,79%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	19 229 299	19 049 336
RATIO DE LEVIER	7,15%	7,12%

Au 30 juin 2026, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

Risques de crédit et de contrepartie

OBJECTIFS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique de prévention et de suivi des risques de contreparties de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine est basée sur la responsabilisation des acteurs réseau et concilie maîtrise des risques et développement commercial dans le respect de la réglementation.

Le processus de la gestion du risque répond aux objectifs suivants :

- Traiter le risque le plus en amont possible dans une logique de « relation durable » ;
- Organiser un traitement personnalisé des clients en difficulté ;
- Améliorer les performances de la Caisse sur les risques de crédit ;
- Assurer la fonction de recouvrement pour les dossiers au-delà de 50 ou 60 jours d'incidents et ce, jusqu'à 120 jours.

GESTION DU RISQUE

La stratégie risque de la Caisse régionale définit la politique générale en matière :

- D'entrée en relation,
- De règles de délégation d'octroi de crédits et paiement,
- De division et de partage du risque en fonction de la qualité du client et du volume des engagements,
- De distribution des prêts à moyen terme et des garanties,
- De crédits de trésorerie,
- De suivi des risques (répartition des clients par marché, suivi des encours consolidés et des opérations spécifiques).

ORGANISATION DE LA FONCTION RISQUE ET DISPOSITIF DE SURVEILLANCE

L'organisation des risques au sein de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine repose sur :

- La mise en œuvre de trois phases de recouvrement : commercial, amiable et contentieux,
- Un traitement du risque spécifique pour chaque marché,
- La volonté de maintenir « une relation durable ».

Sous la responsabilité du Directeur des Finances-Recouvrement et Participations, le Comité des Risques se réunit mensuellement. Sous la responsabilité du Contrôle Permanent et en présence de la Direction Générale le Comité des Grands Risques se réunit trimestriellement.

Les objectifs de ces Comités s'articulent autour de deux missions majeures :

- Le suivi et le contrôle des risques de contreparties sur tous les marchés,
- Le niveau et les modalités de provisionnement des créances douteuses et litigieuses.

Au cours de ces Comités des Risques sont analysés, les tableaux de bord risques crédit, la liste des dossiers significatifs entrés en recouvrement amiable ou contentieux depuis le dernier comité de même que celle des dossiers examinés au cours des Comités précédents.

De même, des Comités Risques spécifiques sont régulièrement organisés sur certaines filières (PIM, FEL, ...). En cas de constat de dégradation sur des secteurs donnés, des comités spéciaux temporaires peuvent être mis en place pour suivre le risque au plus près (exemple : filière porc-lait).

Des revues de portefeuilles sont réalisées 2 fois par an pour le marché des Entreprises et 4 fois par an pour les marchés des clientèles des particuliers, des professionnels, de l'économie solidaire et sociale et de l'agriculture. Elles ont pour objectif d'analyser les dossiers sélectionnés à partir de critères tels que le montant de l'EAD et la dégradation de notes.

Ces revues permettent :

- De détecter les affaires fragiles,
- D'adopter un positionnement clair sur les dossiers,
- D'assurer un suivi des actions décidées lors des revues précédentes.

Une revue des Grands Engagements complète le dispositif de surveillance. Celle-ci est réalisée annuellement sous la responsabilité du Contrôle Permanent et en présence de la Direction Générale. Elle vise à :

- Examiner annuellement les 50 plus gros engagements de la Caisse régionale,
- Donner à la Direction Générale une vision synthétique des 50 plus gros engagements de la Caisse Régionale en EAD,
- Contrôler le respect des règles de la politique crédit,
- Adopter un positionnement clair sur les dossiers.

Par ailleurs, la Caisse régionale s'est appuyée sur le système de notation « Bâlois » pour déterminer à l'actif de son bilan des dépréciations. Depuis le 1er janvier 2018, la Caisse régionale applique la nouvelle norme comptable IFRS9.

Les provisions IFRS9 s'élèvent à 206,2 M€ au 30 juin 2026 dont 56,5 M€ sur EL (perte attendue) à 1 an (créances saines) et 149,7 M€ sur EL à maturité (créances dégradées).

METHODOLOGIE ET SYSTEME DE NOTATION

Le dispositif « Bâlois » de notation interne de la clientèle de la Banque de Détail et de la Banque de Grande Clientèle est opérationnel depuis 2005. Il permet d'évaluer par contrat le risque pris par la Caisse régionale auprès de ses clients, de globaliser l'ensemble des risques, d'obtenir une vue consolidée des risques encourus par contrepartie ou par groupe de contreparties, et ainsi d'ajuster les provisions. Grâce au dispositif de risques opérationnels, la Caisse régionale peut vérifier son niveau de couverture de risques par les fonds propres. Autorisé fin 2007, le dispositif « Bâlois » pour la Banque de Détail, a fait l'objet, en 2009, d'une mission de suivi par l'Inspection de la Commission Bancaire. Suite à la mission notation entreprise en Caisse régionale (mission Vuarlot) en 2016, la BCE a confirmé l'autorisation accordée à Crédit Agricole S.A et aux 39 caisses régionales d'utiliser l'approche IRB-F pour les expositions sur les entreprises des caisses régionales.

L'intégration du dispositif « Bâlois » au sein de la Caisse régionale est suivie dans trois domaines :

- La communication : une grande attention est portée sur le niveau de connaissance pratique de « Bâlois » par les experts métier (crédit / marketing / réseau) ;
- L'intégration dans les Projets Nationaux (octroi crédits habitats ; octroi crédits à la consommation,...) ;
- L'intégration dans les autres processus opérationnels (distribution des crédits, suivi des risques, provisions et recouvrement, marges crédit).

Les outils LUC (Logiciel Unique de Cotation) pour la Banque de Détail et un moteur central CAsa du processus GERICO (Gestion du Risque de Contrepartie) pour la Banque des Entreprises déterminent, pour chaque contrepartie, le montant de la perte attendue en cas de défaut, comme l'impose la réglementation Bâloise dans sa méthodologie pour apprécier le risque lié au crédit.

En mars 2022, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine a rejoint le Centre d'Aide à la Notation de l'Ouest (groupement de Caisses régionales pour l'activité Notation de la Grande Clientèle (Entreprises, Collectivités Publiques, Professionnels de l'immobilier).

MECANISMES DE REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

Dans le cadre de sa politique risque, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine se contre-garantit auprès d'autres établissements de crédit pour 615,15 M€ au 30 juin 2026 (626,46 M€ au 30 juin 2025).

Elle bénéficie par ailleurs de garanties reçues de l'Etat ou d'organismes para publics tels que le FGAS pour assurer le risque de contreparties sur les prêts à taux 0 % et les prêts PAS.

Ces engagements reçus s'élèvent à 1 076,15 M€ au 30 juin 2026 (1 060,61 M€ au 30 juin 2025).

Enfin, la Caisse régionale mène une politique dynamique de couverture de ses prêts habitat via l'organisme de caution mutuelle du groupe Crédit Agricole, la CAMCA à hauteur de 5 296,55 M€ au 30 juin 2026 contre 5 280,30 M€ au 30 juin 2025.

Par ailleurs, la Caisse régionale n'a pas recours aux instruments dérivés de crédit..

LES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES (CONSOLIDE)

L'encours des créances douteuses et litigieuses s'élève à 291,65 M€ à fin juin 2026 contre 283,43 M€ à fin décembre 2025.

Le taux des créances douteuses et litigieuses est de 1,80% à fin juin 2026 contre 1,76% au 31 décembre 2025.

Le taux de couverture par les dépréciations traduit la politique prudente de gestion des risques (47,88% contre 48,68% au 31 décembre 2025).

EXPOSITION

✦ Exposition par agent économique

Depuis le passage à IFRS9, l'exposition, par agent économique est donnée par le tableau ci-dessous renseigné au 30/06/2026 dont encours faisant l'objet de mesures de renégociation pour 223 649 milliers d'euros au 30/06/2026 et 183 654 milliers d'euros au 31/12/2025.

✦ Evaluation de la concentration du risque de crédit par agents économiques - actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

Au 30/06/2026				
En K€	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)	Actifs dépréciés (Bucket 3)	Total
Administration générale	809 089	9 763		818 852
Banque Centrale				0
Etablissements de crédit	183 472			183 472
Grandes entreprises	3 256 971	518 428	121 538	3 896 937
Clientèle de détail	10 826 839	1 443 189	180 299	12 450 327
Dépréciations	-47 141	-143 554	-146 068	-336 763
Total	15 029 230	1 827 826	155 769	17 012 825

COUT DU RISQUE (DONNEES IFRS)

Le coût du risque s'élève à 7,80 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 10,55 millions d'euros au 30 juin 2025.

Il se compose de :

- Dotations nettes sur les provisions pour risques de crédit pour 0.82 million d'euros (16,42 millions d'euros au 30/06/2025).
- Dotations nettes sur les provisions pour risques et charges pour 3,72 millions d'euros (10,33 millions d'euros au 30/06/2025).
- Récupérations sur prêts et créances amorties pour 0.09 millions d'euros (0,07 million d'euros au 30/06/2025).
- Pertes couvertes pour 2,91 millions d'euros (4,28 millions d'euros au 30/06/2025).
- Pertes non couvertes pour 0,44 millions d'euros (0,26 million d'euros au 30/06/2025).

APPLICATION DE LA NORME IFRS9

★ Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2026 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses

✓ *Premier scénario : Scénario « central » (pondéré à 60%)*

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux Etats-Unis, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la zone euro, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

✓ *Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré » (pondéré à 25%)*

Ce scénario suppose une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

✓ *Troisième scénario : Scénario « favorable » (pondéré à 10%)*

Il s'agit d'un scénario de « normalisation rapide ». Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4^{ème} trimestre 2025 et du 1^{er} trimestre 2026).

✓ *Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (pondéré à 5%)*

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposons un doublement du prix du gaz au cours du 1^{er} semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca,

canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2025	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	2026	2027	2028	2029	
Zone euro																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X	
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X	
France																		
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X	
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X	
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X	
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X	
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X	

Concernant l'ensemble des scénarios

Afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (forward looking local), pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central. Les filières retenues sont :

Juin 2026					
Portefeuille	Filières	Périmètre	Exposition en M€	Provisions en M€	Taux de couverture
Hors Filière		L'ensemble des créances non prises en comptes dans une filière (y compris KTP et PGE)	12 088	31,8	0,3%
RETAIL	Agricole (Retail)	L'ensemble des créances de la clientèle agricole non CDL	1 296	25,1	1,9%
	Professionnels à risques	L'ensemble des créances des groupes de risques de la clientèle non CDL qui appartiennent aux activités CHR, BTP, Commerce de détail ou Automobile.	589	35,4	6,0%
	Sensibles Particuliers	L'ensemble des créances dont la probabilité de défaut PART est rattachée à une note comprise entre I et K.	180	13,5	7,5%
	Risque climatique	L'ensemble des créances <i>Habitat</i> classées avec un niveau de risque climatique maximum.	973	1,9	0,2%
CORPORATE	Risque de concentration	L'ensemble des créances appartenant à un groupe de risque Corporate ou PIM dont l'EAD est supérieur ou égal à 5 M€ et la note est comprise entre A+ et D.	1 898	47,9	2,5%
	Sensibles Corporate	L'ensemble des créances des groupes de risques de la clientèle Corporate ou PIM notés D-, E+, E ou E-.	436	49,9	11,4%
TOTAL			18 325	206,9	1,13%

✦ Structure des encours

La part du bucket 2 est en hausse au cours du 1er semestre (11 % des expositions en juin 2026 vs 10,8 % en décembre 2025). Baisse des encours de créances classées en Bucket 1 sur le 1er semestre (89% des expositions en juin 2026 vs 89,2% en décembre 2025).

Les expositions en Bucket 3 sont en augmentation de 8 M€ sur le 1er semestre 2026 (296 M€ en juin 2026 vs 288 M€ en décembre 2025). L'évolution des encours CDL est portée essentiellement par les hausses observées sur les marchés des particuliers (+10,67 M€), des professionnels (+3,02 M€), des Professionnels de l'Immobilier (+0,44 M€) et des agriculteurs (+0,21 M€) conjuguées à la baisse observée sur le marché des Entreprises (-6,11 M€).

✦ Evolution des ECL

Baisse des ECL du Bucket 1 de -13,9 M€ au 1er semestre 2026 qui représentent 56,9 M€ de provisions IFRS9.

Les provisions IFRS9 en Bucket 2 augmentent de +13,9 M€ au cours du 1er semestre 2026 (150 M€ en juin 2026 vs 136,1 M€ en décembre 2025).

Risques de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

La Caisse régionale n'est pas éligible à l'adéquation des fonds propres au titre de ses activités de marché.

OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat.

La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation.

GESTION DU RISQUE

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.

Au niveau de la Caisse régionale : Le Middle-Office (interface entre le Front et le Back-Office) réalise les contrôles de second degré premier niveau (2.1). Un Responsable des Risques et Contrôles Permanents (RCPR) pilote et contrôle les risques de marché de second degré deuxième niveau (2.2) issus des activités avec l'appui d'un contrôleur central des risques financiers. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Les organes de suivi des risques du groupe Crédit Agricole sont les suivants :

- Le Comité des Risques Groupe (CRG),
- Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
- Le Comité Normes et Méthodologies

ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE MARCHE

Le Conseil d'Administration, organe délibérant se prononce sur la politique financière, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.

En effet, la politique financière lui est présentée annuellement pour validation, complétée d'un avis du RCPR.

En cours d'exercice, le Conseil d'Administration est tenu informé de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et des mesures prises en cas de dépassement de seuils d'alerte ou d'impact défavorable des scénarios de stress sur les comptes de la Caisse régionale. Il approuve toute modification substantielle des méthodologies internes à la Caisse régionale.

La politique financière est définie par le comité financier. Ce dernier est composé des personnes suivantes :

- Directeur Général,
- Directeur Général Adjoint,
- Directeur Finances,
- Responsable du service Pilotage, Finances et Contrôle de Gestion et ses équipes,
- Responsable du Pôle Gestion Financière et ses équipes,
- RCPR et contrôleur comptable et financier,
- Responsable du Service Comptabilité Générale
- Middle-Office.

Le Comité Financier pilote et met en œuvre la politique financière validée par le Conseil d'Administration en matière de :

- Gestion du portefeuille Fonds Propres
- Politique de couverture du risque de taux
- Politique de gestion de la liquidité (refinancement ...)
- Tout autre sujet en lien avec la Gestion Financière.

De plus, il propose un avenant à la politique financière validée par le Conseil d'Administration en cas de volonté de souscrire ou de mettre en place de nouveaux produits ou de nouvelles activités.

La participation du RCPR et du contrôleur financier apporte un double regard et émet un avis motivé sur les propositions de la Direction financière. Ils participent également aux travaux préparatoires dans le cadre d'un pré-comité.

L'organisation opérationnelle retenue par la Caisse régionale respecte les principes de séparation des fonctions d'engagement des opérations, de celles d'enregistrement et de suivi.

METHODOLOGIE DE MESURE DES RISQUES DE MARCHE

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur une combinaison d'indicateurs de risques, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : Stress scénarios (Stress Groupe et Stress adverse 1 an) et des indicateurs complémentaires.

Stress scenarios :

Les « stress scénarios » permettent d'appréhender l'impact de conditions extrêmes de marchés.

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires.

Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé. Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

La sensibilité par facteur de risque se mesure au travers de 2 scénarios de stress utilisés dans le Groupe (Stress Groupe et Stress adverse 1 an)

Stress Groupe : stress hypothétique validé au CRG élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

Stress adverse 1 an (historique 1-an) : il reprend pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation) la plus grande variation sur 1 an observée sur un historique long (supérieur à 10 ans). Cette approche a l'avantage de la simplicité mais considère que l'ensemble des facteurs de risque du portefeuille est stressé de manière corrélée (soit la reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphériques, de la crise de 2008, etc.). Ce stress est plus sévère que le « stress Groupe », à l'exception notable des chocs de spreads sur l'Etat Français,

En appliquant ces stress scenarios sur le portefeuille placement au 31 Mai 2026, nous étions à -120.02 M€ sur le stress adverse 1 an et à -64.03 M€ sur le stress groupe (contre respectivement -79.1 M€ et -40.5 M€ au 31 mai 2025)..

DISPOSITIF DE LIMITES DE SEUILS D'ALERTE

Les limites sont validées chaque année par le Conseil d'Administration dans le cadre de la présentation de la Politique Financière. Cette présentation a été réalisée le 17 décembre 2025.

Les limites globales encadrant les risques sont complétées par des limites opérationnelles et/ou des seuils d'alerte, afin de maintenir les expositions conformes à ces règles internes.

Il est utile de compléter le dispositif de limites globales avec des seuils d'alerte. L'atteinte de ces derniers doit conduire à une analyse de la situation donnant lieu à une décision motivée.

Celle-ci peut être soit une confirmation de la décision de gestion initiale, soit être sa modification.

Le dispositif d'alerte repose sur 2 types de limites :

- Limites globales : en cas de dépassement, le Conseil d'Administration et le Comité Financier sont alertés.
- Limites opérationnelles : en cas de dépassement, le Comité Financier est alerté.

La Caisse régionale a défini un dispositif de 6 limites (limites sur le portefeuille JVR-JCR-JCN-CAM* et Titres Placement dans sa globalité) : elles sont fixées en fonction de la capacité de la Caisse régionale à absorber un choc de marché.

✓ Stress Groupe et le Stress adverse 1 an (4 limites) :

1. Seuil d'alerte en stress adverse 1 an sur le portefeuille JVR/JCR/JVO/JCN*
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre global fixé à 155 M€
2. Limite en stress Groupe sur le portefeuille JVR /JCR/JVO/JCN*
⇒ LG sur le périmètre global fixée à 100 M€
3. Seuil d'alerte en stress Groupe sur le portefeuille CAM*
⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre CAM fixé à 100 M€
4. Limite en stress adverse 1 an sur le portefeuille CAM

⇒ Seuil d'alerte sur le périmètre CAM fixé à 140 M€

*JVR = juste valeur par résultat, JCR = juste valeur par capitaux propres recyclables, JCN = juste valeur par capitaux propres non recyclables, CAM = coût amorti

5 - Limite sur Résultat Economique sur le portefeuille titres de placement

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Avec : Résultat économique = Δ +/- values latentes sur les titres de placement + +/- Values externalisées + revenus sur titres de placement.

Résultat économique cumulé annuel depuis le 01/01 (rendement flat) :

Portefeuille LCR

Une limite opérationnelle à - 2 M€ pour notre portefeuille LCR

Une limite Globale à - 4 M€ pour notre portefeuille LCR avec une présentation en Conseil d'Administration si dépassement

Portefeuille Non- LCR

Une limite opérationnelle à - 2 M€ pour notre portefeuille non-LCR

Une limite Globale à - 4 M€ pour notre portefeuille non-LCR avec une présentation en conseil d'administration si dépassement

Présentation systématique en Conseil d'Administration pour chaque atteinte de limite Globale

- Avec une nouvelle présentation en CACR à chaque palier négatif de 2 M€ (-6M / -8M...)

6 – Limite mensuelle sur Résultat Economique sur portefeuille titres de placement

Périmètre : tous les titres de placement de l'ensemble des portefeuilles ODR, OGE, et OCP

Résultat économique en pas mensuel (calcul fin de mois) :

Limite opérationnelle : Seuil d'alerte au Comité Financier = +2 M€ / -1 M€

RISQUES ACTION

Le risque action trouve son origine dans les activités de trading et arbitrage sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions, ou encore dans les actions d'autocontrôle.

Risques sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage : Les encours d'actifs financiers détenus à des fins de transaction sont détaillés au paragraphe 6.2 des Comptes annuels sur base consolidée au 31 décembre 2025.

Risques sur actions provenant des portefeuilles de placement : Le portefeuille de placement de la Caisse régionale ne contient pas d'action en direct mais seulement des indexations de performances. L'encours à fin juin 2026 s'établit à 0 M€, un suivi mensuel est reporté à la Direction Générale.

Actions d'autocontrôle :

Au 30 Juin 2026, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI). Ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité et dans le cadre d'un contrat de rachat. Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 8129 pour le contrat de liquidité au 30 Juin 2026 (soit 0,36 % du nombre total de CCI de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine) et 32 107 pour le contrat de rachat (1.44% du nombre total de CCI.....) .

Gestion du bilan

Le Risque de Taux est : "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading-book")"

RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

OBJECTIFS, METHODOLOGIE ET POLITIQUE

La Caisse régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global (RTIG) sur l'ensemble de son bilan et hors bilan hors trading.

L'exposition à la hausse/baisse des taux est calculée mensuellement selon la méthode d'agrégation des gaps taux fixe et inflation, qui donne le gap global en approche statique. Le calcul de l'exposition est réalisé à partir des outils, des hypothèses et modèles d'écoulement utilisés par le Groupe Crédit Agricole.

L'outil utilisé est l'outil Groupe PALMA RCO depuis l'arrêté du 30/04/2019.

Les sources de données alimentant l'outil sont essentiellement des alimentations automatiques : balance, systèmes d'information remettant crédits, collecte, avances...et pour le reste imports manuels (OPCVM, DAV rémunérés...).

Les conventions d'écoulement retenues sont celles du Groupe Crédit Agricole à l'exception de deux lois locales.

Les remboursements anticipés sur Crédits Habitat à taux fixe et sur Dépôt à Terme bénéficient d'un modèle d'écoulement interne à la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine. Les hypothèses locales de remboursements anticipés sont les suivantes :

Prêts Habitat classiques à taux fixe Années glissantes	Loi CA SA adaptée CR35 (LJ 2026-053 applicable du 31/05/2026 au 31/12/2026)	Loi locale CR35 (Comité Financier du 15/12/2025)	Loi locale proposée	Δ
Année 1	4,0%	3,0%	2,5% 	-0,5%
Année 2	5,6%	4,5%	4,4% 	-0,1%
Année 3	5,4%	4,3%	4,2% 	-0,1%
Année 4 et suivantes	3,6%	4,0%	3,9% 	-0,1%

Simulations et propositions

	Taux de remboursement anticipé des dépôts à terme	Loi locale appliquée jusqu'au 30/11/2025	Loi locale proposée à partir du 31/12/2025
DAT ≤ 1 an	Année 1 (taux conjoncturel)	/	16,1%
DAT > 1 an	Année 1 (taux conjoncturel)	11,6%	6,4%
	Année 2 et suivantes (taux structurel)	9,7%	9,7%
Arrêté de calcul :		30/04/2024	30/11/2025
Date validation Comité Financier :		16/12/2024	15/12/2025

GESTION DU RISQUE

La Caisse régionale veille à optimiser la contribution de la marge de transformation à son résultat tout en limitant les risques qui pourraient mettre en cause son équilibre financier.

Elle profite des latitudes de gestion offertes par le dispositif de limite de RTIG pour lui permettre d'avancer ou de retarder la couverture des postes de bilan pour adapter au mieux leur adossement au contexte économique et de marché.

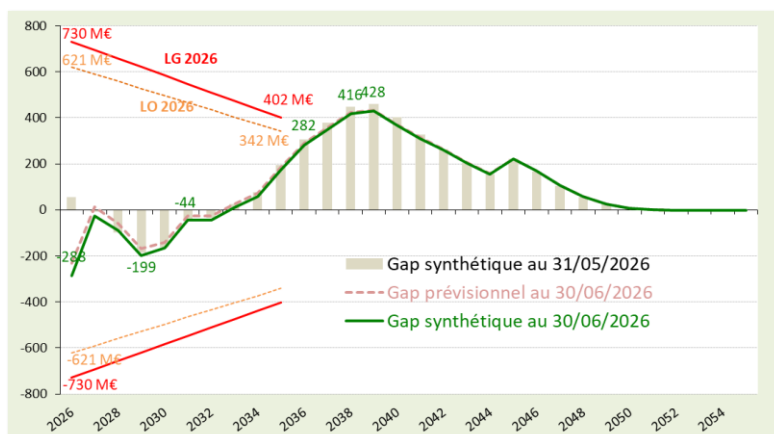
Ces stratégies sont étudiées chaque mois en Comité Financier, et adaptées le cas échéant aux évolutions constatées. La composition et les attributions du Comité Financier sont décrites au paragraphe « Risques de marché ».

Le dispositif de limite doit être réexaminé et le cas échéant modifié, une fois par an. Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2025 a validé le dispositif de limite suivant :

	Prod	Conso 30/09/2025	Limite opérationnelle	Limite globale	Rappel 2025
SOT EVE	T	- 13,3 %	- 14 % FP T1	- 15 % FP T1	LO : -14 % LG : -15 %
Sensi EV Stress	T	- 6,2 %	- 9 % FP T1	- 10 % FP T1	/
Sensibilité VAN	M	- 1,2 %	- 9 % FP T1 = M€	- 10 % FP T1 = M€	LO : 9 % FP LG : 10 % FP
Gap Synthétique statique 1 à 10 ans	M	Année 1 : 653 M€ Année 10 : 172 M€	Dégressivité Année 1 : 621 M€ Année 10 : 341 M€	Dégressivité Année 1 : 730 M€ Année 10 : 402 M€	A1 LO : 580 M€ LG : 720 M€ A10 LO : 470 M€ LG : 580 M€
Gap index 1 jour 1 à 10 ans	M	334 M€	1 400 M€	/	1 400 M€
Sensibilité VAN index 1 jour	M	- 0,1 %	- 0,75 % FP T1 = M€	- 1 % FP T1 = M€	LO : - 1 % LG : - 1,5 %
SOT MNI	T	- 2,6 %	- 4,5 % FP T1	- 5 % FP T1	LO : - 4,5 % LG : - 5 %
MNI Stress 1 an	T	- 2,4 %	- 4,5 % FP T1	- 5 % FP T1	/

EXPOSITION

Au 30/06/2026 la Caisse Régionale détient plus d'actifs à taux fixe que de passifs à taux fixe sur toutes les maturités à l'exception des 8 premières années.



Sensibilité de la VAN à un choc de +/- 200bp rapportée aux Fonds Propres (sur 30 ans).

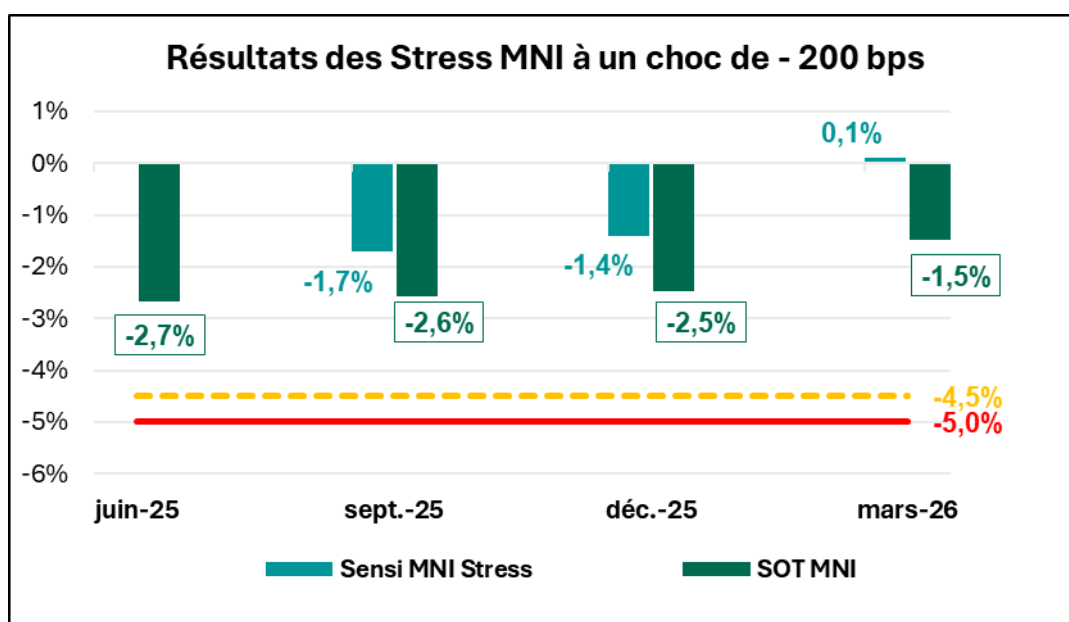
31/12/2025		30/06/2026		Limites opé.	Limites globales
+ 200 bp	- 200 bp	+ 200 bp	- 200 bp		
-1,8%	4%	-2,9%	4,9%	- 9%	- 10%
- 23,4 M€	+52,1 M€	- 39,4M€	+ 66,5 M€	122 M€	135.6 M€

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 39,4 M€, soit 2,9 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) de la Caisse régionale après déduction des participations.

Sensibilité du SOT EVE à un choc de +/- 200bp rapportée aux Fonds Propres Tier 1 (sur 30 ans).

31/12/2024		31/03/2026		Limites opé.	Limites globales
+ 200 bp	- 200 bp	+ 200 bp	- 200 bp		
-9,0%	+ 3,0%	-13,0%	+ 3%	- 14%	- 15%
- 114,7 M€	+ 37,7 M€	-178 M€	+ 41,1 M€	- 191 M€	- 205M€

Sensibilité du SOT MNI à un choc de – 200 bp rapportée aux Fonds Propres (limite à - 5%)



Du 31/03/2026 au 31/03/2027, en cas de baisse des taux d'intérêt de la zone euro de - 200 points de base*, la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine perdrait 34,2 M€ sur le portefeuille bancaire, soit 2,7 % de ses fonds propres.

* : Avec hypothèse de bilan constant, marge constante, et d'un taux de répercussion (PTR) de 100% des variations des taux de marché vers les taux clientèle.

Les impasses de taux du Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel). Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe.

Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 30 juin 2024 sur le périmètre de la Caisse régionale sont les suivants :

Impasses en euros (au 30 juin 2026)

(en Mds€)	2025	2027-2031	2032-2035	> 2035
Impasses euros	(-288)	(-105)	49	168

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

GESTION DU RISQUE

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Dans le cadre de la réforme Bale III, comme l'ensemble des groupes bancaires Européens, le groupe Crédit Agricole est assujéti par le règlement N°575/2013 du Parlement européen (modifié par le règlement 2019/876) et du conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n°648/2012, à la remise de reportings relatif au LCR (Liquidity Coverage Ratio) et NSFR (Net Stable Funding Ratio) et définis par l'EBA.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme les établissements de crédit doivent respecter le ratio LCR (à hauteur de 100 %), visant à s'assurer que la banque est capable de résister pendant 30 jours à une crise globale de liquidité. La Caisse régionale s'est engagée dans la constitution de réserves spécifiques éligibles au nouveau ratio (cash, titres d'Etat liquide, etc.).

Le NSFR est un ratio de financement stable, pilotant le risque de liquidité moyen terme (> 1 ans). Le niveau réglementaire minimal du NSFR à respecter par les établissements de crédit est de 100% depuis le 28/06/2021 et publié trimestriellement. Dans le cadre du CRR (Capital Requirement Regulation) et de la directive CRD4 (Capital Requirement Directive 4), les banques sont tenues de publier non seulement un LCR fin de mois, mais également :

- Un LCR quotidien et un LCR projeté fin de mois,
- Des Additional Liquidity Monitoring Tools (éléments de suivi de la liquidité complémentaires, ex : concentration par produits, contrepartie...
- Un Funding Plan : Plan de financement sur des durées de 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans.

La mise en place des reportings LCR et NSFR ne dispense pas les établissements de crédit de maintenir un système interne de gestion du risque de liquidité (cf. directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013).

Le Crédit Agricole a opté pour l'application d'une approche avancée (normes internes) dont les principaux indicateurs sont :

Court Terme :

- Endettement Court terme,
- Structure minimale du refinancement Court Terme,
- Réserves de liquidité,
- Stress global, stress systémique et stress idiosyncratique (c'est à dire spécifique au Groupe Crédit Agricole).

Long Terme :

- Concentration des échéances du refinancement Long Terme

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par du refinancement interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de Titres de Créances Négociables, ou auprès de Crédit Agricole S.A..

Les plafonds d'encours du programme d'émission de TCN validé par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2023 sont 1 000 M€ pour les NEU CP (Negotiable European Commercial Paper : ex CDN) et 500 M€ pour les NEU MTN (Negotiable European Medium Term Notes : ex BMTN).

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle et du refinancement interbancaire, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances Globales (50 % des réalisations prêts de durée initiale supérieure ou égale à 2 ans).

Crédit Agricole SA facture aux Caisses régionales le déficit généré au sein du groupe (différentiel entre les avances miroirs et les avances globales). La facturation sur le déficit Epargne/avances (DEA) est générée par des strates mensuelles au coût moyen de liquidité de marché 6 ans. Ce DEA est depuis mi 2020 géré en extinction à la demande de CAsa.

METHODOLOGIE

Le risque de liquidité fait l'objet d'un encadrement défini dans la politique financière de la Caisse régionale. La Politique 2026 a été validée en Conseil d'Administration le 17 décembre 2025.

Un point liquidité est réalisé au moins 10 fois par an par l'unité Pilotage Finance Contrôle de Gestion et présenté en Comité Financier.

L'outil New-deal permet de calculer mensuellement le ratio LCR de même que l'ensemble des indicateurs de liquidité CT et MLT et trimestriellement le ratio NSFR.

Depuis début 2017, le Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine produit également un LCR quotidien et un LCR projeté fin de mois.

Le risque de liquidité à court terme de la Caisse régionale est encadré par un volume de refinancement maximal d'une durée inférieure ou égale à 1 an : la LCT (Limite Court Terme). Son calcul est mis à jour et transmis par Crédit agricole SA semestriellement.

EXPOSITION

Depuis le 1er juillet 2017, la Caisse Régionale doit respecter une nouvelle limite qui permet de mesurer la solidité financière de l'établissement en vérifiant que les ressources stables permettent de couvrir les emplois stables. En d'autres termes, les refinancements CT doivent être égaux ou inférieurs aux emplois liquides, ainsi la PRS (position en ressources stables) doit être supérieure à 0. Au 30/06/2026, la PRS de la Caisse régionale est de 750 M€.

Le niveau du ratio LCR comptable à fin juin 2026 est supérieur à la limite réglementaire de 100 %, en vigueur depuis 1er Janvier 2018.

La limite de liquidité CT est de 1 096 M€ depuis le 1er janvier 2026.

Au 30 juin 2026, la Caisse régionale ne présente pas de dépassement actif de l'échéancier MLT.

POLITIQUE DE COUVERTURE

Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture sont pour la Caisse régionale des swaps de taux d'intérêt. Ces swaps sont réalisés pour couvrir des crédits clients spécifiques (swap de micro-couverture) ou réalisés dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt global (swap de macro-couverture).

Une documentation macro et micro-couverture est réalisée trimestriellement.

Risques Opérationnels

GESTION DU RISQUE

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe et de la Caisse régionale. Le dispositif est animé par le Manager des risques opérationnels de la Caisse régionale, rattaché au RFGR (Responsable de la fonction gestion des Risques) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité Risque Opérationnel réuni deux fois par an, dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant (Conseil d'Administration et Comité d'audit et des comptes) est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif. Il valide annuellement le seuil réglementaire d'incident significatif de risques opérationnels, les limites d'appétence aux risques décidés en comité risques opérationnels, ainsi que les modifications de la politique risques opérationnels de la Caisse régionale, conformément à la réglementation prudentielle.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale, y compris les pôles de coopération hébergés dans d'autres Caisses régionales. Les filiales sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

Ce dispositif repose sur 3 piliers :

Une collecte d'incidents alimentant la base statistique du dispositif (historique de 5 années), réalisée mensuellement auprès de l'ensemble des unités du périmètre y compris les pôles de coopération hébergés dans d'autres Caisses régionales.

Une cartographie des risques, actualisée annuellement selon la méthodologie préconisée par le groupe et transcrite sur l'appli groupe Europ@.

Une évaluation de scénarii majeurs de risques opérationnels de la liste proposée par le groupe. Les scénarii retenus pour notre Caisse régionale font l'objet d'une analyse et d'une estimation chiffrée des sévérités et des fréquences probables de survenance. En 2025, compte tenu du changement de mode de calcul de l'EFP, les scénarios n'ont pas été révisés.

EXPOSITION (Répartition des pertes opérationnelles par catégorie BALOISE)

Le montant global net de risques opérationnels est en augmentation au 1er semestre 2026 par rapport à 2025. Cela provient essentiellement de la catégorie clients, produits et pratiques commerciales. Des assignations pour défaut de vigilance et défaut de contrôle des CCMI sont venues gonfler sensiblement cette catégorie. Les autres catégories de risques sont stables ou en régression.

La méthode retenue pour le calcul de l'exigence de fonds propres de la Caisse régionale au titre des risques opérationnels est la méthode S.M.A (standardised measurement approach) commune à tous les établissements financiers depuis 2025.

Le modèle utilisé est le modèle du groupe Crédit Agricole, validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs de la réglementation Bâle II

Le dispositif s'accompagne de manière formelle et conforme à la réglementation, de réunions de présentation/sensibilisation à destination des acteurs concernés rappelant les différentes modalités de déclarations des Risques opérationnels et exposant les évolutions réglementaires.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES relative au risque opérationnel (arrêtée au 30/06/2026 selon la méthode SMA)

Approche en méthode SMA (en millions d'euros)	30-juin-26	
	Exigence de fonds propres (EFP)	Emplois pondérés (RWA)
Caisse régionale d'Ille et Vilaine	40,19 M€	502,34 M€

Risques de non-conformité

L'organisation de la gestion des risques de non-conformité s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le Responsable de la Fonction Vérification de la Conformité (RFVC) de la Caisse régionale, en la personne de Directrice des Risques, de la Qualité et du Mutualisme, est rattachée hiérarchiquement au Directeur Général.

Le RFVC rapporte régulièrement sur l'activité Conformité et sur le niveau d'exposition aux risques de non-conformité dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, Comité risques opérationnels et du Conseil d'Administration.

Le risque de non-conformité est défini comme toute violation d'un texte réglementaire ou d'une règle interne applicable à la Caisse régionale, en sa qualité d'établissement de crédit, de courtier en assurance ou de prestataire de service d'investissement, induisant un risque de sanction judiciaire, de perte financière ou de risque d'image.

Les domaines visés concernent donc principalement :

- Les activités de services d'investissement, tant pour la protection de l'intégrité des marchés que pour la protection de la clientèle,
- L'activité de démarche commerciale dans son ensemble, avec pour objectif le contrôle du respect de l'intérêt du client (réglementation MIF 2 sur le conseil en investissement, démarchage bancaire ou financier, intermédiation en assurance, protection du consommateur, protection de l'emprunteur, réglementation informatique et libertés, etc.),
- La prévention du risque de blanchiment, de financement du terrorisme et le risque de sanctions internationales, et la prévention du risque de fraude externe ou interne,
- Le respect de toute autre réglementation bancaire ou règle interne de déontologie du ressort de la conformité (hors fiscalité et droit du travail).

La prévention du risque de non-conformité est supervisée par le Responsable de la Conformité, en liaison avec la Responsable de la Fonction Vérification de la Conformité, le Responsable du Service Contrôle Permanent, le Manager des Risques Opérationnels et le Responsable du Contrôle Périodique. Son rôle consiste à prévenir et à contrôler les risques de non-conformité tels que définis ci-dessus. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de contrôles, etc....

Concernant l'activité de service d'investissement, la directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1er novembre 2007, et renforcée par la Directive MIF 2 applicable depuis le 1er janvier 2018, fait l'objet de contrôles réguliers sur son application. La Caisse régionale a intégré en 2023 dans ses procédures et processus de souscription d'instruments financiers les critères ESG, tels que définis par la Finance Durable. Des travaux de consolidation en matière de Gouvernance Produits ont été poursuivis sur le 1er semestre 2026, notamment sur la démarche Risques Produits avec la finalisation du Catalogue Produits de la Caisse régionale.

Une formation Ethique et Déontologie est dispensée à l'embauche de l'ensemble des conseillers commerciaux et la communication interne met régulièrement l'accent sur l'obligation d'être en adéquation entre le produit vendu et le besoin du client. Par ailleurs, la nouvelle réglementation concernant la certification AMF des vendeurs est intégrée dans les procédures de la Caisse régionale et l'option choisie est d'y inclure l'ensemble des conseillers commerciaux en lien avec la clientèle. Chaque nouvel embauché concerné bénéficie donc systématiquement d'une formation interne et d'un tutorat, en vue de sa certification professionnelle au regard de la réglementation AMF. Chaque année, les collaborateurs concernés font l'objet d'une évaluation systématique de leurs connaissances par leur responsable hiérarchique à l'occasion de leur entretien annuel et, le cas échéant, font l'objet d'un quizz d'évaluation renforcé afin d'identifier les formations nécessaires.

En matière de protection des données personnelles, la Caisse régionale a finalisé la mise en œuvre du Règlement européen Général sur la Protection des Données (RGPD). Le registre de l'ensemble des traitements de données réalisés par les services de la Caisse régionale est ainsi tenu à jour et la Politique de Protection des Données de la Caisse régionale est publiée sur son site Internet.

Le Responsable des Données Personnelles (DPO) poursuit les travaux engagés et veille à ce que les nouveaux traitements de données soient analysés systématiquement sous l'angle notamment de la protection des personnes mais aussi de la sécurité des données.

La directive Abus de Marché fait l'objet d'un contrôle régulier par le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement grâce à l'outil Groupe ABM de détection automatique des opérations atypiques. En outre, la surveillance des opérations sur titres des « personnes concernées » au sens du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (salariés, administrateurs et tiers) est intégrée à cet outil de surveillance et fait l'objet d'un suivi et d'un reporting régulier à l'organe central.

Dans le cadre de l'application de la Directive 2014/57/UE et du Règlement Européen sur les abus de marché (MAD MAR II), l'entité a intégré un dispositif de prévention et de surveillance de lutte contre les abus de marché :

- Adaptation de la procédure abus de marché à cette nouvelle réglementation,
- Adaptation du système de détection des abus de marché pour couvrir l'ensemble des circuits de négociation,
- Passation d'ordres, concernant la liste d'initiés (permanents et ponctuels) une intégration de données à caractère personnel supplémentaire pour l'établissement des listes,
- Renforcement du formalisme pour les listes d'initiés CASA et CCI

En matière de gestion des conflits d'intérêts et de lutte contre la corruption, la Gouvernance de la Caisse régionale est particulièrement impliquée, à travers notamment la nomination du Directeur Général, M. Jean-Yves CARILLET, en qualité de Référént Anti-Corruption. La Caisse régionale a finalisé la mise en œuvre la loi Sapin 2. La cartographie des risques de corruption a permis de constater que les dispositifs de maîtrise des risques sont globalement efficaces, notamment de par l'organisation des activités et la séparation des fonctions front/middle/back office mais aussi grâce au dispositif de contrôle particulièrement étendu. Des plans d'action ont néanmoins été définis afin d'améliorer l'encadrement des risques de certaines activités et processus sensibles. La Caisse régionale a vu sa Certification ISO 37001, obtenue en juillet 2022, renouvelée en juillet 2025.

Dans le cadre de la lutte anti-blanchiment – financement du terrorisme (LCB/FT), le Groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil de détection NORKOM. Sur le 1er semestre 2023, cet outil

Groupe a été remplacé par un nouvel outil de filtrage DDF (Détection de la Délinquance Financière). La troisième directive de lutte contre le blanchiment (transposée par l'ordonnance du 30 janvier 2009 et ses décrets d'application) a également été intégrée dans les procédures en 2009, et fait l'objet de montées en gamme régulières avec l'intégration de scénarii de prévention de la fraude. Les dernières évolutions ont notamment permis d'améliorer l'approche par risques de l'outil de détection.

Par ailleurs, l'ordonnance 2016-1635 transposant en droit français la 4^{ème} Directive européenne UE 2015/847 du 20 mai 2015 a été déclinée au sein de notre Caisse régionale avec notamment l'intégration de la surveillance des PPE domestiques. Parmi les principales mesures de la 4^{ème} Directive, nous notons également une harmonisation de l'approche par les risques et des obligations de vigilance, des précisions sur le bénéficiaire effectif et une politique spécifique pour les pays tiers à haut risque.

La Caisse régionale, sur le 1^{er} semestre 2025, a renforcé son dispositif de lutte contre la délinquance financière avec la création de deux Pôles de Coopération, dédiés respectivement à la lutte contre la fraude et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cette création de Pôles, conjointement avec les trois autres Caisses régionales bretonnes, a permis d'augmenter les effectifs affectés à la Lutte contre la Délinquance Financière (+3ETP).

Plus spécifiquement sur le risque Sanctions Internationales, l'évaluation globale du risque a été effectuée en lien avec le Groupe en charge du projet « plan de remédiation » OFAC (régulateur américain), et les étapes du plan d'action ont été déployées, dans le cadre du plan d'avancement défini par le Groupe. A ce titre, la Caisse régionale a remédié l'ensemble des données présentant des anomalies au titre des critères déclinés par l'OFAC.

Les formations des collaborateurs sur le premier semestre 2026 ont notamment porté sur les sanctions internationales, et des modules avancés pour certaines fonctions exposées plus spécifiquement au risque de sanctions internationales. La Caisse régionale a maintenu le renforcement de son dispositif en matière de Sanctions Internationales avec notamment la mise en œuvre des dispositions réglementaires liées à la crise en Ukraine.

Enfin, la prévention du risque de fraude interne fait partie du plan de contrôle de la Caisse régionale, sous la responsabilité du responsable de la Conformité, en charge de la coordination de la prévention de la fraude.

Concernant les procédures relatives à la conformité, tous les nouveaux produits commercialisés par la Caisse régionale sont soumis à l'avis préalable du responsable de la Conformité qui contrôle le respect des conditions émises (67 avis formalisés sur le premier semestre concernant des nouveaux lancements commerciaux).

Le responsable de la Conformité centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine, en prévention du risque de non-conformité, au travers notamment des informations remontées par le service en charge des réclamations (suivi mensuel des réclamations reçues au siège ou en provenance du réseau commercial).

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'évaluation des risques de non-conformité s'appuie pleinement sur les outils déjà existants en matière de risques opérationnels.

Les outils de cartographie des risques et de collecte des pertes utilisent un référentiel national comportant différents types de risques, notamment : les risques d'interruption de processus, les risques opérationnels, les risques liés à la santé et à la sécurité des travailleurs, et les risques de non-conformité. Le choix a été fait d'intégrer la cartographie des risques de non-conformité dans la cartographie des risques opérationnels.

Dans un premier temps, le Management du risque opérationnel coordonne la cotation des risques opérationnels et fait valider la cartographie des risques opérationnels par le management. Dans une deuxième étape, le responsable de la Conformité est responsable de l'appréciation finale des risques de non-conformité. Pour apprécier les principaux risques de manière cohérente, le Groupe a sélectionné les risques de non-conformité prioritaires relatifs aux réglementations en vigueur. Enfin, la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité intègre l'évaluation du risque de réputation (impact non financier).

A la suite de l'analyse de la cartographie des risques opérationnels et de non-conformité, les processus présentant les niveaux de risques les plus élevés sont sélectionnés pour faire l'objet d'un plan d'actions de diminution ou suppression du risque.

Des axes d'amélioration ont ainsi été identifiés en matière de conformité de souscription des instruments financiers, de qualification des clients détenteurs de comptes titres, et de protection de la clientèle notamment. Les plans d'actions sont élaborés en relation avec le Responsable de la Conformité (Plan de mise en conformité du stock, et contrôle des nouveaux contrats ouverts), et avec un suivi de la Direction Conformité de Crédit Agricole SA.

Risques juridiques

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « Nouvelles activités, nouveaux Produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit agricole S.A.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine il n'existe, à la date du présent rapport, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale et du groupe Crédit Agricole au cours des 12 derniers mois.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale sont :

- Soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances,
- Soit celles utilisées habituellement dans le cadre de la mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit.

Toutes sont traitées suivant les règles prudentielles d'usage prenant en compte les évolutions et les natures particulières des procédures.

Par ailleurs, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine prend acte avec satisfaction de l'arrêt rendu le 27 juin 2024 par la Cour d'appel d'Amiens dans le litige engagé par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette décision confirme le jugement du Tribunal judiciaire d'Amiens du 21 avril 2021 qui avait déjà rejeté toutes les demandes des porteurs. Cet arrêt a fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

Enfin, La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine a été assignée le 31 juillet 2025 par un porteur de certificats coopératifs d'investissement (Gamma Gestion) qui demande l'émission gratuite de nouveaux CCI au profit des porteurs de CCI actuels. La Caisse régionale a déposé ses conclusions en réponse le 3 février 2026.

Contrôle permanent

DISPOSITIF DE CONTROLE PERMANENT

Au sein des services et du réseau d'agences, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique risque, des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, le respect de la réglementation spécifique à certains produits, etc.

Le dispositif couvre tous les services. Des contrôles permanents sont réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes. Ces contrôles peuvent être intégrés dans le traitement des opérations (contrôles de 1er degré), ou exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles mentionnées ci-avant ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de premier degré (contrôles de 2ème degré).

L'automatisation des reportings de contrôles a été réalisée avec l'intégration de l'outil groupe de saisie des contrôles permanents : SCOPE (Système de Contrôles Permanents)

Cet outil national a été mis à disposition de la Caisse régionale en septembre 2008 afin de permettre la remontée des contrôles locaux (siège et agences) auprès du contrôle permanent.

Il a été déployé sur la totalité des agences en 2008 et sur les unités du siège début 2009. Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement 97-02 puis de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié par l'arrêté du 28 juillet 2021 sur le contrôle interne, les unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du responsable du Contrôle permanent. Un responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Les résultats des contrôles sont formalisés par des reportings et les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices gérés également dans l'outil SCOPE.

L'ensemble de ce dispositif fait l'objet d'adaptations régulières du fait des évolutions réglementaires et des risques opérationnels détectés.

DISPOSITIF DE CONTROLES PARTICULIERS

- Le dispositif de contrôle permanent recouvre également des dispositifs de contrôle particuliers en conformité avec la réglementation bancaire et financière. Il s'agit des domaines suivants :
- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités intégrant les plans de secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ». Dans ce cadre, la Caisse régionale a défini un plan de repli utilisateurs (PRU) en cas d'indisponibilité du siège social de la Courrouze . Ce plan de repli s'appuie sur la réalisation en télétravail des processus le permettant et sur le repli vers les sites déplacés de Betton et Bruz ou des agences pour les processus non réalisables en télétravail.
- L'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lesquelles une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre. La complétude du registre des externalisations a été réalisée pour la première fois au 31/12/2021. La mise à jour de ce registre est depuis réalisée au fil de l'eau par les managers opérationnels en charge du suivi des prestations externalisées. Depuis le 30/06/2022, le registre des externalisations est tenu dans l'outil groupe EASY. Des travaux de fiabilisation et d'enrichissement de ce registre sont réalisés au fil de l'eau sous la conduite du pilote des externalisations de la Caisse régionale.
- La prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, plan de mise en conformité de l'ensemble des ouvertures de comptes, etc....
- La directive MIF, intégrée dans nos procédures de commercialisation d'instruments financiers depuis le 1er novembre 2007. De plus, le système informatique a été optimisé afin d'assurer le respect de la directive MIF lors de toute ouverture de comptes-titres et lors de l'activité de conseil en investissement sur instruments financiers (blocage informatique en l'absence de renseignement sur la compétence et l'expérience du client). Enfin, un e-learning « Conformité au Quotidien » comprenant un module MIF a été déployé au 1er trimestre 2019. Ce module met notamment l'accent sur l'obligation d'être en adéquation entre le produit vendu et le besoin du client et de disposer d'un dossier client complet.
- L'outil groupe (Actimize) de détection automatique des opérations suspectes en matière d'abus de marché est en place depuis le 1er octobre 2007 et a été enrichi du suivi des « personnes concernées » au sens du règlement général AMF. Il a été remplacé en 2025 par l'outil ABM assurant les mêmes fonctionnalités.
- Dans le cadre de la Lutte Anti blanchiment, le groupe Crédit Agricole a décidé la mise en conformité de la Banque de détail à la directive européenne du 26 octobre 2005 avec une solution uniforme pour l'ensemble des Caisses régionales, par la mise en place de l'outil NORKOM. Cet outil a été remplacé au cours du 1er semestre 2023 par l'outil DDF (Détection de la Délinquance Financière) développé par la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA. Chaque jeune embauché (CDI ou CDD) bénéficie d'une formation « Lutte Anti-Blanchiment » préalablement à son embauche. Tous les salariés de la Caisse régionale sont régulièrement formés sur la Lutte contre le Blanchiment et le financement du terrorisme.

- Tous les nouveaux produits sont soumis à avis préalable du Responsable de la Conformité qui centralise par ailleurs les dysfonctionnements significatifs de la Caisse régionale d'Ille-et-Vilaine.
- Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.
- La Caisse régionale dispose d'une structure dédiée aux risques opérationnels (collecte et cartographie). Chaque unité met en place des plans d'action afin de limiter les risques identifiés.

DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière est décrit dans le rapport annuel. Il s'appuie sur un contrôle central de 2ème degré rattaché au contrôle permanent.

Un comité d'audit et des comptes a été mis en place en 2009 en application de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008.

Contrôle périodique (Audit Inspection)

Le service Audit-Inspection exerce les missions de contrôle périodique (contrôle de troisième niveau) conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des sociétés de financement.

Dans le respect des principes d'indépendance, d'objectivité et de compétence professionnelle, il intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale, incluant le siège, le réseau commercial ainsi que les entités et activités relevant de sa supervision.

Les missions sont réalisées par des équipes dédiées selon des méthodologies formalisées et harmonisées au niveau du Groupe Crédit Agricole. Elles s'inscrivent dans un plan d'audit annuel fondé sur une approche par les risques et validé par les instances de gouvernance compétentes.

Les travaux d'audit visent notamment à apprécier :

- la conformité aux dispositions légales, réglementaires et aux normes professionnelles applicables ;
- le respect des règles et procédures internes ;
- l'efficacité des dispositifs de gouvernance, de gestion et de maîtrise des risques ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières, comptables et de gestion ;
- la pertinence et l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent et de conformité ;
- la capacité des dispositifs en place à prévenir, détecter et traiter les risques susceptibles d'affecter l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Le plan d'audit s'inscrit dans une programmation pluriannuelle visant à assurer une couverture régulière de l'ensemble des activités, processus et entités du périmètre de contrôle interne, selon une fréquence adaptée à leur niveau de risque.

L'activité du service Audit-Inspection s'exerce dans le cadre de l'Animation Audit-Inspection pilotée par l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole. À ce titre, la cartographie des risques auditable, la planification des missions, les référentiels méthodologiques ainsi que les dispositifs de pilotage de l'activité s'appuient sur les standards et outils définis au niveau national. La Caisse régionale bénéficie ainsi des méthodologies, formations, guides d'audit et accompagnements mis à disposition par l'Inspection Générale du Groupe, qu'elle complète par des outils adaptés à ses spécificités et à ses enjeux locaux.

Les recommandations issues des missions réalisées par le service Audit-Inspection de la Caisse régionale ou par l'Inspection Générale Groupe font l'objet d'un dispositif structuré de suivi. Celui-ci permet d'assurer le pilotage des plans d'actions définis par les métiers, de suivre leur avancement et de vérifier la mise en œuvre effective des mesures correctrices selon les échéances retenues et le niveau de criticité des risques couverts.

Ce dispositif contribue au renforcement continu du système de contrôle interne et à l'amélioration de la maîtrise des risques au sein de la Caisse régionale.

3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET COMPTES CONSOLIDES

KPMG Audit FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
11 rue Artur III
CS 24241
44263 Nantes Cedex

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine
4 rue Louis Braille – St Jacques de la lande CS64017 35040 RENNES CEDEX

KPMG Audit FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
11 rue Artur III
CS 24241
44263 Nantes Cedex

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine

4, Rue Louis Braille – 35136 Saint Jacques de la Lande

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générales et en application de l'article L451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

En exécution de la mission que vous nous avez confiée et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse régionale, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

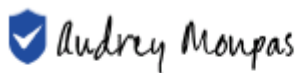
2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les commissaires aux comptes
Rennes, le 3 août 2026
KPMG AUDIT FS I SAS

Nantes, le 3 août 2026
PricewaterhouseCoopers Audit

A blue checkmark icon followed by the handwritten signature "Audrey Monpas" in blue ink.

Audrey MONPAS
Associée

A blue checkmark icon followed by the handwritten signature "Nicolas JOLIVET" in blue ink.

Nicolas JOLIVET
Associé

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine

Société coopérative de crédit à capital variable régie par les dispositions du Livre V du Code rural,

Au capital de 92 315 722,50 euros

Siège social : 4, rue Louis Braille

35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

775 590 847 R.C.S RENNES

NAF 6419 Z

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

AU 30 JUIN 2026

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine en date du 24 juillet 2026

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Son siège social est situé 4, rue Louis Braille 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande. Elle est inscrite au registre du commerce de Rennes sous le numéro 775 590 847, code NAF 6419 Z.

Sont rattachées à la Caisse Régionale, 46 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales, de 2 fonds dédiés, de 3 sociétés techniques de titrisation, de la SAS Croix Rocheran, de la SAS Crédit Agricole Ille et Vilaine Expansion et la SAS Foncière du Trégor.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse Régionale fait partie, avec 13 autres Caisses Régionales, des entités ayant émis des Certificats Coopératifs d'Investissements, qui leur permettent d'être cotées sur le marché financier et plus particulièrement au compartiment B d'Euronext Paris.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses Régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse Régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leur fonds propres.

La Caisse Régionale fait partie du périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole.

Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe « Crédit Agricole d'Ille et Vilaine » (dénommé Groupe), constitué de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille et Vilaine, des 46 Caisses locales, de 2 fonds dédiés, de 3 sociétés techniques de titrisation, de la SAS Croix Rocheran, de la SAS Crédit Agricole Ille Et Vilaine Expansion et la SAS Foncière du Trégor entrant dans le périmètre de consolidation (Groupe), utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Intérêts et produits assimilés	4.1	361 001	373 236
Intérêts et charges assimilées	4.1	(308 513)	(335 879)
Commissions (produits)	4.2	84 303	85 871
Commissions (charges)	4.2	(10 088)	(8 992)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 407	5 605
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		(120)	83
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		2 527	5 522
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	53 799	49 397
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		906	(527)
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		52 893	49 924
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.7	3 355	1 771
Charges des autres activités	4.7	(3 030)	(3 508)
PRODUIT NET BANCAIRE		183 234	167 501
Charges générales d'exploitation	4.8	(102 735)	(99 286)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(4 800)	(4 791)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		75 699	63 424
Coût du risque	4.10	(7 807)	(10 551)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		67 892	52 873
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(81)	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	1	4
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.8	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		67 812	52 877
Impôts sur les bénéfices	4.12	(5 281)	(1 908)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.6	-	-
RÉSULTAT NET		62 531	50 969
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		62 531	50 969

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Note	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		62 531	50 969
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	(3)	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	46 665	78 434
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	46 662	78 434
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(1 544)	(2 445)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.13	45 118	75 989
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	310	2 661
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.13	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	310	2 661
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.13	(80)	(687)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.13	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.13	230	1 974
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	4.13	45 348	77 963
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		107 879	128 932
Dont part du Groupe		107 879	128 932
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.13	11	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Caisse, banques centrales		59 841	57 285
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	341 664	285 403
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		36 603	36 717
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		305 061	248 686
Instruments dérivés de couverture		359 856	382 729
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	2 286 760	2 135 760
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		602 415	503 481
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		1 684 345	1 632 279
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	18 224 249	18 296 103
Prêts et créances sur les établissements de crédit		1 333 253	1 478 295
Prêts et créances sur la clientèle		16 151 825	16 068 629
Titres de dettes		739 171	749 179
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(252 843)	(260 828)
Actifs d'impôts courants et différés		63 782	62 373
Comptes de régularisation et actifs divers		237 668	259 915
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.6	-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		5 474	5 574
Immeubles de placement	6.7	8 957	9 362
Immobilisations corporelles		99 475	96 450
Immobilisations incorporelles		46	2
Ecarts d'acquisition	6.8	-	-
TOTAL DE L'ACTIF		21 434 929	21 330 128

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	31/12/2025
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	35 488	35 425
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		35 488	35 425
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		118 876	131 054
Passifs financiers au coût amorti	6.4	17 843 152	17 844 530
Dettes envers les établissements de crédit		11 784 912	12 067 994
Dettes envers la clientèle		6 006 550	5 731 327
Dettes représentées par un titre		51 690	45 209
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		2 395	2 282
Passifs d'impôts courants et différés		5 570	451
Comptes de régularisation et passifs divers		556 057	576 225
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.6	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.9	36 122	30 850
Dettes subordonnées	6.10	-	-
Total dettes		18 597 660	18 620 817

Capitaux propres	2 837 269	2 709 311
Capitaux propres part du Groupe	2 837 256	2 709 298
Capital et réserves liées	399 255	363 012
Réserves consolidées	1 666 561	1 617 364
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	708 910	663 562
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	62 531	65 360
Participations ne donnant pas le contrôle	12	12
TOTAL DU PASSIF	21 434 929	21 330 128

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe								Participations ne donnant pas le contrôle							Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2025	250 735	1 720 947	(1 545)	-	1 970 137	(1 884)	455 477	453 593	-	2 423 730	11	-	-	-	11	2 423 745
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité	250 735	1 720 947	(1 545)	-	1 970 137	(1 884)	455 477	453 593	-	2 423 730	11	-	-	-	61	2 423 745
Augmentation / Réduction de capital	12 188	430	-	-	12 618	-	-	-	-	12 618	-	-	-	-	-	12 618
Variation des titres autodétenus	-	-	(830)	-	(830)	-	-	-	-	(830)	-	-	-	-	-	(830)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	(15 972)	-	-	(15 972)	-	-	-	-	(15 972)	-	-	-	-	-	(15 972)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	(6)	-	-	(6)	-	-	-	-	(6)	-	-	-	-	-	(6)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 188	(15 548)	(830)	-	(4 190)	-	-	-	-	(4 190)	-	-	-	-	-	(4 190)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	1 974	75 989	77 963	-	77 963	-	-	-	-	-	77 963
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	50 969	50 969	-	-	-	-	-	50 969
Autres variations	-	(327)	-	-	(327)	-	-	-	-	(327)	-	-	-	-	-	(327)
Capitaux propres au 30 juin 2025	262 923	1 705 072	(2 375)	-	1 965 620	90	531 466	531 556	50 969	2 548 145	11	-	-	-	11	2 548 160
Augmentation / Réduction de capital	13 444	(217)	-	-	13 227	-	-	-	-	13 227	-	-	-	-	-	13 227
Variation des titres autodétenus	-	-	417	-	417	-	-	-	-	417	-	-	-	-	-	417
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	883	-	-	883	-	-	-	-	883	-	-	-	-	-	883
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	13 444	664	417	-	14 525	-	-	-	-	14 525	-	-	-	-	-	14 525
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	366	-	-	366	165	131 841	132 006	-	132 372	-	-	-	-	-	132 372
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	366	-	-	366	-	(366)	(366)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	269	-	-	269	-	-	-	-	269	-	-	-	-	-	269
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	14 391	14 391	-	-	-	-	-	14 391
Autres variations	-	(406)	-	-	(406)	-	-	-	-	(406)	-	-	-	-	-	(406)
Capitaux propres au 31 décembre 2025	276 367	1 705 965	(1 958)	-	1 980 374	255	663 307	663 562	65 360	2 709 296	11	-	-	-	11	2 709 311
Affectation du résultat 2025	-	65 359	-	-	65 359	-	-	-	(65 360)	(1)	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	276 367	1 771 324	(1 958)	-	2 045 733	255	663 307	663 562	-	2 709 295	11	-	-	-	11	2 709 311
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	276 367	1 771 324	(1 958)	-	2 045 733	255	663 307	663 562	-	2 709 295	11	-	-	-	11	2 709 311
Augmentation / Réduction de capital	38 187	-	-	-	38 187	-	-	-	-	38 187	-	-	-	-	-	38 187
Variation des titres autodétenus	-	-	(1 944)	-	(1 944)	-	-	-	-	(1 944)	-	-	-	-	-	(1 944)
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2026	-	(16 467)	-	-	(16 467)	-	-	-	-	(16 467)	-	-	-	-	-	(16 467)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	38 187	(16 468)	(1 944)	-	19 775	-	-	-	-	19 775	-	-	-	-	-	19 775
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(11)	-	-	(11)	230	45 118	45 348	-	45 337	-	-	-	-	-	45 337
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	(8)	-	-	(8)	-	8	8	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(19)	-	-	(19)	-	-	-	-	(19)	-	-	-	-	-	(19)
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	62 531	62 531	-	-	-	-	-	62 531
Autres variations	-	335	-	-	335	-	-	-	-	335	-	-	-	-	-	335
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026	314 554	1 755 161	(3 902)	-	2 065 813	485	708 425	708 910	62 531	2 837 254	11	-	-	-	11	2 837 271

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 2 837 millions d'euros. Ils augmentent de 128 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit +4.72%). Cette augmentation s'explique principalement par :

- Le résultat net consolidé du Groupe au 30 juin 2026, qui s'élève à 62,53 millions d'euros
- Les dividendes versés qui s'élèvent à 16 millions d'euros dont 4,95 millions d'euros à Sacam Mutualisation, 7,62 millions d'euros aux sociétaires des Caisses locales et 3,89 millions d'euros au public et Prédica
- L'augmentation de capital des Caisses locales pour 38,2 millions d'euros
- Les gains comptabilisés directement en capitaux propres qui s'élèvent à 45,3 millions d'euros sur l'exercice 2026 et qui sont principalement liés à la valorisation des titres SAS Rue la Boétie (+ 5,06 millions d'euros) et Sacam Mutualisation (+38,17 millions d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2026	30/06/2025
Résultat avant impôt		67 812	52 877
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		4 800	4 791
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		9 498	10 002
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		81	-
Résultat net des activités d'investissement		(1)	(4)
Résultat net des activités de financement		699	677
Autres mouvements		35 197	29 338
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		50 274	44 804
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(268 187)	42 992
Flux liés aux opérations avec la clientèle		208 225	(194 232)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(147 054)	(225 711)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(30 584)	9 397
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		-	-
Impôts versés		(3 312)	809
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(240 912)	(366 745)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		(122 826)	(269 064)
Flux liés aux participations (2)		(7 006)	(12 371)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(7 570)	(6 285)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(14 576)	(18 656)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		20 227	(4 481)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		5 039	(3 383)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		25 266	(7 864)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		-	-
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(112 136)	(295 584)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		328 888	501 484
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		57 285	54 606
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		271 603	446 878
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		216 752	205 900
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		59 841	53 545
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		156 911	152 355
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(112 136)	(295 584)

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

(1) Aucun dividende n'a été reçu des entreprises mises en équivalence

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.

Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Au cours du premier semestre 2026, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale d'Ille et Vilaine s'élève à 7 006 milliers d'euros.

Les décaissements concernent principalement les entités SACAM SANTE ET TERRITOIRE pour - 3 324 milliers d'euros, SACAM TRANSITION ENERGIE pour - 1 880 milliers d'euros, et SAS SACAM AVENIR pour - 2 076 milliers d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : il comprend principalement le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine ainsi que par les Caisses Locales à leurs actionnaires, à hauteur de 8 845 milliers d'euros et 7 622 milliers d'euros pour le premier semestre 2026. Ce flux comprend aussi la hausse du capital des Caisses locales (souscriptions de parts sociales) pour 38 187 milliers d'euros.

(4) Au cours du premier semestre 2026 les emprunts obligataires s'élèvent à 6 462 milliers d'euros dont 6 500 milliers d'euros liés à la quote-part de la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille et Vilaine de l'émission du FCT Crédit Agricole Habitat 2026.

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	01/01/2026	Non
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	01/01/2026	Non
IFRS 9 - IFRS 7 Contrats d'électricité dépendante de la nature	01/01/2026	Non

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des événements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel événement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Aucun instrument existant au 31 décembre 2025 n'a été reclassé du fait de ces amendements.

En lien avec cette nouvelle méthodologie, une nouvelle note annexe (note 6.5 - Instruments avec événement éventuel) est dédiée aux informations requises par ces amendements sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, ainsi que sur les passifs financiers évalués au coût amorti, présentant ces cibles ESG.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026 non encore appliquées par le Groupe

IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;

- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Pour rappel cette notion de significativité est appréciée selon la matérialité du groupe Crédit Agricole et non entité par entité. En conséquence, il convient d'apprécier ces textes au regard de la matérialité pour chaque entité, certains textes pouvant avoir des effets significatifs à leur niveau bien que non matériel au niveau Groupe.

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	22/04/2026	Non
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	22/04/2026	Non
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	22/04/2026	Non
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	22/04/2026	Non
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	22/04/2026	Non
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	22/04/2026	Non
IFRS 18* Présentation des taxes ou autres charges qui sont hors scope IAS 12		Non

*Cette décision n'a pas encore été approuvée par l'IASB

1.2 Principes et méthodes comptables

➤ UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

➤ FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2026

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliards d'euros.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2025 à l'exception des éléments suivants :

- Entrée de la TTS 2026 au T1 2026

2.3 Autres événements significatifs de la période

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas identifié d'évènement significatif au cours du 1er semestre 2026.

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre « Facteurs et Gestion des risques – Gestion des risques - Risques de crédit » du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Le calcul du montant des pertes attendues sur le risque de crédit doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques de l'exercice 2026, marqué par une incertitude de l'environnement économique national et international. Dans ce contexte, le Groupe a notamment revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI : TITRES DE DETTES

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	746 111	(420)	3 719	(231)	-	-	749 830	(651)	749 179
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	746 111	(420)	3 719	(231)	-	-	749 830	(651)	749 179
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(17 095)	(16)	-	-	-	-	(17 095)	(16)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	139 562	(84)	-	-			139 562	(84)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(156 656)	46	-	-	-	-	(156 656)	46	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	(1)	-	-	-	(1)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		22		-		-		22	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(1)	-	-	1	-	-	(1)	1	
Total	729 016	(436)	3 719	(231)	-	-	732 735	(667)	732 068
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	7 103		-		-		7 103		
Au 30 juin 2026	736 119	(436)	3 719	(231)	-	-	739 838	(667)	739 171
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI : PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	113 418	-	-	-	-	-	113 418	-	113 418
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	113 418	-	-	-	-	-	113 418	-	113 418
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	8 535	-	-	-	-	-	8 535	-	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	393 928	(4)	-	-			393 928	(4)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(385 393)	4	-	-	-	-	(385 393)	4	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	121 953	-	-	-	-	-	121 953	-	121 953
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(124)		-		-		(124)		
Au 30 juin 2026	121 829	-	-	-	-	-	121 829	-	121 829
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI : PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)		
Au 31 décembre 2025	14 240 529	(60 399)	1 870 562	(130 920)	293 235	(144 378)	16 404 326	(335 697)	16 068 629
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(241 314)	(1 410)	222 246	(125)	19 068	(11 207)	-	(12 742)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(694 035)	9 240	694 035	(23 920)			-	(14 680)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	457 712	(10 707)	(457 712)	20 974			-	10 267	
Transferts vers Stage 3 (1)	(9 689)	96	(29 176)	3 411	38 865	(17 199)	-	(13 692)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	4 698	(39)	15 099	(590)	(19 797)	5 992	-	5 363	
Total après transferts	13 999 215	(61 809)	2 092 808	(131 045)	312 303	(155 585)	16 404 326	(348 439)	16 055 887
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	217 509	15 104	(124 683)	(12 278)	(21 317)	9 517	71 509	12 343	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	1 159 646	(10 473)	86 362	(9 108)			1 246 008	(19 581)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(942 137)	4 342	(211 045)	10 374	(17 965)	14 730	(1 171 147)	29 446	
Passages à perte					(3 352)	2 942	(3 352)	2 942	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	1	-	272	-	273	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		21 234		(13 544)		(9 088)		(1 398)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-	-	-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	1	-	(1)	-	661	-	661	
Total	14 216 724	(46 705)	1 968 125	(143 323)	290 986	(146 068)	16 475 835	(336 096)	16 139 739
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	1 699		(464)		10 851		12 086		
Au 30 juin 2026	14 218 423	(46 705)	1 967 661	(143 323)	301 837	(146 068)	16 487 921	(336 096)	16 151 825
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

[Les entités concernées par l'octroi de prêts garantis par l'Etat (PGE) en soutien de l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 rajouteront un renvoi sur la ligne « Au 30 juin 2021 » et indiqueront :]

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES : TITRES DE DETTES

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2025	503 481	(361)	-	-	-	-	503 481	(361)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(50)	-	-	-	(2)	(52)	(52)	(52)
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	(50)	-	-	-	(2)	(52)	(52)	(52)
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	503 431	(361)	-	-	(2)	(52)	503 429	(413)
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	98 937	(65)	-	-	-	-	98 937	(65)
Réévaluation de juste valeur sur la période	1 936		-		-		1 936	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	359 765	(164)	-	-			359 765	(164)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(262 764)	90	-	-	-	-	(262 764)	90
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		9		-		-		9
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	602 368	(426)	-	-	(2)	(52)	602 366	(478)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	47		-		2		49	
Au 30 juin 2026	602 415	(426)	-	-	-	(52)	602 415	(478)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES : PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de prêts et créances sur les établissements de crédit à la juste valeur par capitaux propres.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES : PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine n'a pas de prêts et créances sur la clientèle à la juste valeur par capitaux propres.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	1 189 343	(6 705)	80 304	(4 384)	5 175	(1 277)	1 274 822	(12 366)	1 262 456
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(30 304)	23	30 304	(2 030)	-	-	-	(2 007)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(43 945)	554	43 945	(2 737)			-	(2 183)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	13 641	(531)	(13 641)	707			-	176	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	1 159 039	(6 682)	110 608	(6 414)	5 175	(1 277)	1 274 822	(14 373)	1 260 449
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(14 420)	2 046	(959)	868	(1 279)	238	(16 658)	3 152	
Nouveaux engagements donnés (2)	402 055	(2 127)	39 154	(2 902)			441 209	(5 029)	
Extinction des engagements	(416 470)	2 177	(40 117)	3 863	(2 684)	901	(459 271)	6 941	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 996		(92)		(662)		1 242	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(5)	-	4	(1)	1 405	(1)	1 404	(2)	
Au 30 juin 2026	1 144 619	(4 636)	109 649	(5 546)	3 896	(1 039)	1 258 164	(11 221)	1 246 943

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	959 697	(3 264)	10 202	(557)	11 881	(4 144)	981 780	(7 965)	973 815
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(28 189)	681	28 189	(691)	-	-	-	(10)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(29 850)	717	29 850	(733)			-	(16)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 661	(36)	(1 661)	42			-	6	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	931 508	(2 583)	38 391	(1 248)	11 881	(4 144)	981 780	(7 975)	973 805
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(676)	(2 570)	(2 575)	382	895	(1 735)	(2 356)	(3 923)	
Nouveaux engagements donnés (2)	99 821	(3 686)	308	(169)			100 129	(3 855)	
Extinction des engagements	(100 497)	309	(2 883)	47	(303)	280	(103 683)	636	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		806		504		(2 015)		(705)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	1	-	-	1 198	-	1 198	1	
Au 30 juin 2026	930 832	(5 153)	35 816	(866)	12 776	(5 879)	979 424	(11 898)	967 526

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'est pas exposé aux dettes souveraines sur les pays européens sous surveillance.

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Sur les actifs financiers au coût amorti	234 229	221 400
Opérations avec les établissements de crédit	3 043	6 306
Opérations internes au Crédit Agricole	26 278	27 851
Opérations avec la clientèle	193 994	178 327
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	10 914	8 916
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7 099	4 495
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	7 099	4 495
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	119 673	147 341
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	361 001	373 236
Sur les passifs financiers au coût amorti	(197 737)	(230 764)
Opérations avec les établissements de crédit	(4 764)	(4 795)
Opérations internes au Crédit Agricole	(157 499)	(188 064)
Opérations avec la clientèle	(34 849)	(37 325)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	(624)	(580)
Dettes subordonnées	(1)	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(110 709)	(104 375)
Autres intérêts et charges assimilées	(67)	(740)
Charges d'intérêts	(308 513)	(335 879)

(1) dont 2 802 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2026 contre 2 337 milliers d'euros au 30 juin 2025

(2) dont 5 332 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2026 contre 4 881 milliers d'euros au 30 juin 2025 [Les bonifications de l'Etat concernent les prêts effectués auprès de la clientèle.]

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 52 milliers d'euros et 0 millier d'euro au 30 juin 2026 contre 52 milliers d'euros et 0 millier d'euro au 30 juin 2025.

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 820	(216)	1 604	1 818	(138)	1 680
Sur opérations internes au Crédit Agricole	1 176	(2 574)	(1 398)	1 158	(3 437)	(2 279)
Sur opérations avec la clientèle	3 775	(74)	3 701	3 480	(109)	3 371
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	52	(2)	50	48	-	48
Sur opérations sur instruments dérivés et autres	135	-	135	40	(2)	38
Sur moyens de paiement et autres prestations de	76 007	(7 222)	68 785	77 841	(5 306)	72 535
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	1 338	-	1 338	1 486	-	1 486
Total Produits et charges de commissions	84 303	(10 088)	74 215	85 871	(8 992)	76 879

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité « Banque de proximité ».

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dividendes reçus	970	706
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	(103)	83
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur	(596)	15
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les	2 353	4 015
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	282	296
Résultat de la comptabilité de couverture	(499)	490
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 407	5 605

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	105 683	(105 562)	121	165 577	(165 626)	(49)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	57 896	(48 898)	8 998	79 663	(83 196)	(3 533)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	47 787	(56 664)	(8 877)	85 914	(82 430)	3 484
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments	756 805	(757 425)	(620)	887 135	(886 596)	539
Variations de juste valeur des éléments couverts	383 508	(373 917)	9 591	429 588	(457 547)	(27 959)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	373 297	(383 508)	(10 211)	457 547	(429 049)	28 498
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	862 488	(862 987)	(499)	1 052 712	(1 052 222)	490

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

✓ Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

✓ Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

✓ Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre du 1er semestre 2026.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	906	(527)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	52 893	49 924
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	53 799	49 397

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Principalement constitué des dividendes de la SAS Rue La Boétie (46 968 milliers d'euros).

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas procédé à la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti, lors du 1er semestre 2026.

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas reclassé d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat sur le 1er semestre 2026

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	1 867	1 013
Autres produits (charges) nets	(1 542)	(2 750)
Produits (charges) des autres activités	325	(1 737)

4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Charges de personnel	(65 131)	(61 443)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(2 886)	(3 084)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(34 718)	(34 759)
Charges générales d'exploitation	(102 735)	(99 286)

(1) Dont 0 millier d'euro comptabilisé au titre du fonds de résolution au 30 juin 2026 contre 0 millier d'euro au 30 juin 2025

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux amortissements	(4 903)	(4 904)
Immobilisations corporelles (1)	(4 895)	(4 903)
Immobilisations incorporelles	(8)	(1)
Dotations (reprises) aux dépréciations	103	113
Immobilisations corporelles (2)	103	113
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(4 800)	(4 791)

(1) Dont 1 001 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 858 milliers d'euros au 30 juin 2025.

(2) Dont 0 milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 0 milliers d'euros au 30 juin 2025.

4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	(81)	(3 240)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	13 792	5 480
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(64)	(107)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	13 677	2 206
Engagements par signature	179	3 381
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	(13 873)	(8 720)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(12 403)	(11 526)
Engagements par signature	(1 470)	2 806
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(6 445)	(9 573)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(50)	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(4 899)	(10 602)
Engagements par signature	(1 496)	1 029
Autres actifs (C)	6	(616)
Risques et charges (D)	(943)	3 059
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	(7 463)	(10 370)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(407)	(229)
Récupérations sur prêts et créances	96	76
comptabilisés au coût amorti	96	76
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	-
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(33)	(28)
Autres produits	-	-
Coût du risque	(7 807)	(10 551)

Les -7 807 milliers d'euros de coût du risque se composent des éléments suivants :

- Dotations nettes aux provisions pour risques de crédit pour - 823 milliers d'euros
- Reprises nettes aux provisions pour risques et charges pour - 3 728 milliers d'euros
- Récupérations sur prêts et créances amortis pour 96 milliers d'euros
- Pertes couvertes par des provisions – 2 912 milliers d'euros
- Pertes non couvertes par des provisions - 440 milliers d'euros

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	1	4
Plus-values de cession	1	7
Moins-values de cession	-	(3)
Résultat de cession sur participations consolidées	-	-
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	4

4.12 Impôts

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Charge d'impôt courant (1) (2)	6 416	4 738
Charge d'impôt différé	(1 135)	(2 830)
Total Charge d'impôt	5 281	1 908

(1) Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 – GloBe s'élève à 0 milliers d'euros au 1er semestre 2026.

(2) Dont 895 milliers d'euros au titre de la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de Finance 2026 (ce montant prend en compte les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 Mds€

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 et 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 Md€, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€ ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 895 milliers d'euros dont 326 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	310	2 661
Ecart de réévaluation de la période	1 152	2 027
Transferts en résultat	(906)	527
Autres variations	64	107
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(80)	(687)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	230	1 974
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(3)	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	46 665	78 434
Ecart de réévaluation de la période	46 654	78 434
Transferts en réserves	11	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(1 544)	(2 445)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	45 118	75 989
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	45 348	77 963
Dont part du Groupe	45 348	77 963
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

5 Informations sectorielles

INFORMATION PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille et Vilaine exerce l'essentiel de son activité en France, dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité. Cela ne justifie donc pas la production de tableaux détaillés par métier, par pôle d'activité par zones géographiques

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	36 603	36 717
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	305 061	248 686
Instruments de capitaux propres	16 638	18 673
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	288 423	230 013
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	341 664	285 403
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 267 319 milliers d'euros d'OPC au 30 juin 2026 (contre 217 441 milliers d'euros au 31 décembre 2025)

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	35 488	35 425
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	35 488	35 425

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	602 415	243 288	(242 635)	503 481	236 867	(236 524)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 684 345	740 240	(6 872)	1 632 279	693 620	(6 917)
Total	2 286 760	983 528	(249 507)	2 135 760	930 487	(243 441)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	51 423	24 423	(24 136)	48 047	31 811	(31 395)
Obligations et autres titres à revenu fixe	550 992	218 865	(218 499)	455 434	205 056	(205 129)
Total des titres de dettes	602 415	243 288	(242 635)	503 481	236 867	(236 524)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	602 415	243 288	(242 635)	503 481	236 867	(236 524)
Impôts sur les bénéfices		(23 636)	23 476		(61 182)	61 095
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		219 652	(219 159)		175 685	(175 429)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	11 641	850	(75)	9 797	577	(217)
Titres de participation non consolidés	1 672 704	739 390	(6 797)	1 622 482	693 043	(6 700)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 684 345	740 240	(6 872)	1 632 279	693 620	(6 917)
Impôts sur les bénéfices		(22 382)	19		(20 874)	56
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		717 858	(6 853)		672 746	(6 861)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ETE DECOMPTABILISES AU COURS DE LA PERIODE

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	(11)	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	862	366	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	-	-	(11)	862	366	-
Impôts sur les bénéfices		-	-		(11)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		-	(11)		355	-

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 333 253	1 478 295
Prêts et créances sur la clientèle	16 151 825	16 068 629
Titres de dettes	739 171	749 179
Valeur au bilan	18 224 249	18 296 103

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	121 829	65 536
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	39 064	65 287
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	47 882
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	121 829	113 418
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	121 829	113 418
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	118 658	267 089
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	1 092 766	1 097 788
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 211 424	1 364 877
Valeur au bilan	1 333 253	1 478 295

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	5 631	14 399
Autres concours à la clientèle	16 398 806	16 337 334
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	553	339
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	31 104	10 690
Comptes ordinaires débiteurs	51 827	41 564
Valeur brute	16 487 921	16 404 326
Dépréciations	(336 096)	(335 697)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	16 151 825	16 068 629
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	-	-
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	-	-
Valeur au bilan	16 151 825	16 068 629

TITRES DE DETTES

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Effets publics et valeurs assimilées	404 287	319 546
Obligations et autres titres à revenu fixe	335 551	430 284
Total	739 838	749 830
Dépréciations	(667)	(651)
Valeur au bilan	739 171	749 179

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Dettes envers les établissements de crédit	11 784 912	12 067 994
Dettes envers la clientèle	6 006 550	5 731 327
Dettes représentées par un titre	51 690	45 209
Valeur au bilan	17 843 152	17 844 530

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	8 990	68 728
dont comptes ordinaires créditeurs	683	60 551
dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	93 619	47 777
Total	102 609	116 505
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	11 682 303	11 951 489
Total	11 682 303	11 951 489
Valeur au bilan	11 784 912	12 067 994

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Comptes ordinaires créditeurs	3 794 901	3 874 862
Comptes d'épargne à régime spécial	68 325	67 687
Autres dettes envers la clientèle	2 143 324	1 788 778
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	6 006 550	5 731 327

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	1 903	1 928
Emprunts obligataires	49 787	43 281
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	51 690	45 209

6.5 Instruments avec évènement éventuel

Conformément aux éléments indiqués en note 1.1, le groupe Crédit Agricole émet des instruments dits « ESG », dont les flux de trésorerie contractuels varient en fonction de l'atteinte par le débiteur de cibles ESG.

Les natures des cibles (une ou plusieurs cibles par instrument, pouvant être des cibles liées à des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance d'entreprise) et des modifications des flux de trésorerie (bonus en

cas d'atteinte de la cible, malus en cas de non-atteinte, combinaison de malus et bonus, avec cumulatif avec année, etc.) sont très diverses au sein du Groupe. Le groupe Crédit Agricole se réfère aux sustainability-linked loan principles (SLLP) comme référentiel pour structurer les instruments indexés ESG. Un exemple typique de ce type d'instrument proposé par le Groupe consiste en des prêts présentant une cible ESG basée sur la trajectoire de décarbonation du client (exemple : réduction de l'empreinte carbone du client certifiée par un tiers indépendant), avec bonus sur le taux payé par le client en cas d'atteinte de la cible et un malus en cas de non-atteinte.

La nouvelle méthodologie Groupe, basée sur l'appréciation de la variabilité des flux de trésorerie induite par ces cibles ESG, implique qu'un instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Le Groupe ne présente pas d'autres natures d'événements éventuels qui ne seraient pas directement liés à des changements dans les risques et coûts de base du prêt.

6.6 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés ni d'activités abandonnées.

6.7 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Valeur brute	25 015	-	23	(443)	-	-	24 595
Amortissements et dépréciations	(15 653)	-	(352)	367	-	-	(15 638)
Valeur au bilan	9 362	-	(329)	(76)	-	-	8 957

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Valeur brute	24 957	-	56	-	-	2	25 015
Amortissements et dépréciations	(14 946)	-	(707)	-	-	-	(15 653)
Valeur au bilan	10 011	-	(651)	-	-	2	9 362

6.8 Ecart d'acquisition

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'est pas concerné par des écarts d'acquisition.

6.9 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Variations de	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Risques sur les produits épargne-logement	3 703	-	566	-	(181)	-	-	4 088
Risques d'exécution des engagements par signature	20 331	-	25 548	-	(22 761)	-	1	23 119
Risques opérationnels	117	-	-	(1)	(116)	-	-	-
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 548	-	1 825	(701)	-	-	-	2 672
Litiges divers	2 880	-	1 111	(223)	(45)	-	-	3 723
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	2 271	-	842	(590)	(2)	-	(1)	2 520
TOTAL	30 850	-	29 892	(1 515)	(23 105)	-	-	36 122

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Risques sur les produits épargne-logement	4 347	-	11	-	(655)	-	-	3 703
Risques d'exécution des engagements par signature	29 298	-	66 480	-	(75 448)	-	1	20 331
Risques opérationnels	116	-	1	-	-	-	-	117
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 158	-	1 743	(1 816)	-	-	(537)	1 548
Litiges divers	3 221	-	1 317	(124)	(1 535)	-	1	2 880
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	6 407	-	3 903	(1 503)	(6 535)	-	(1)	2 271
TOTAL	45 547	-	73 455	(3 443)	(84 173)	-	(536)	30 850

➤ RISQUES SUR LES PRODUITS EPARGNE LOGEMENT

La provision pour risques sur les produits épargne logement diminue sur l'exercice de 385 milliers d'euros.

➤ RISQUES SUR LES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Augmentation des provisions sur les engagements de garantie (3 933 milliers d'euros) et diminution de la provision sur les engagements de financement (-1 145 milliers d'euros).

➤ RISQUES OPERATIONNELS

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans le système d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision s'élève à 0 millier d'euros au 30 juin 2026.

➤ ENGAGEMENT (SOCIAUX) RETRAITES ET ASSIMILES

Augmentation de la provision pour charges de retraite (+1 124 milliers d'euros).

➤ LITIGES DIVERS

Composé principalement de litiges avec la clientèle et qui évoluent de +1 056 milliers d'euros.

➤ AUTRES RISQUES

Dotation des provisions pour autres risques et charges (+ 249 milliers d'euros).

➤ PROVISIONS EPARGNE LOGEMENT

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché."

Le calcul de la provision EL repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du Groupe Crédit Agricole.

➤ ENGAGEMENTS DE PAIEMENT IRREVOCABLES VERSES AU FONDS DE RESOLUTION UNIQUE

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 4 038 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 4 038 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.10 Dettes subordonnées

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas de dettes subordonnées au bilan.

6.11 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2026

Au 30 juin 2026, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

<i>Répartition du capital de la Caisse Régionale</i>	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 229 224	36,83%	0,00%
Dont part du Public	1 189 512	19,65%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	999 476	16,51%	0,00%
Dont part autodétenue	40 236	0,66%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	515 730	8,52%	0,00%
Dont part du Public	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	515 730	8,52%	0,00%
Parts sociales	3 308 536	54,66%	100,00%
Dont 46 Caisses Locales	3 308 505	54,65%	100,00%
Dont 15 administrateurs de la Caisse régionale	30	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	-	0,00%	0,00%
Total	6 053 490	100,00%	0,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 92 316 milliers d'euros.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2025, l'Assemblée générale du 26/03/2026 de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a approuvé le versement d'un dividende net par CCI et CCA de 3,27 euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2021	4 884	1 119	1 096
2022	5 347	1 233	1 299
2023	6 018	1 377	1 905
2024	6 908	1 588	2 363
2025	7 290	1 686	2 523

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE LA PERIODE

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 16 467 milliers d'euros en 2026 contre 15 972 milliers d'euros en 2025.

7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Engagements donnés	2 237 588	2 256 602
Engagements de financement	1 258 164	1 274 822
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 258 164	1 274 822
Engagements de garantie	979 424	981 780
Engagements d'ordre des établissements de crédit	-	-
Engagements d'ordre de la clientèle	979 424	981 780
Engagements sur titres	-	-
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	7 070 208	7 124 916
Engagements de financement	9 627	7 000
Engagements reçus des établissements de crédit	9 627	7 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	7 060 581	7 117 916
Engagements reçus des établissements de crédit	615 460	620 478
Engagements reçus de la clientèle	6 445 121	6 497 438
Engagements sur titres	-	-
Titres à recevoir	-	-

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés) (1)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 280 213	5 260 928
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	93 619	47 777
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 373 832	5 308 705
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		-
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	48 034
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	-	48 034

(1) Voir paragraphe 'Informations relatives aux parties liées

Au 30 juin 2026 La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

CREANCES APORTEES EN GARANTIE

Au cours du premier semestre 2026, La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a apporté 5 280 213 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 260 928 milliers d'euros au 31 décembre 2025. La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine a apporté notamment :

- 1 116 427 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 118 179 milliers d'euros au 31 décembre 2025
- 168 872 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 136 239 milliers d'euros au 31 décembre 2025
- 3 994 914 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 4 006 510 milliers d'euros au 31 décembre 2025

8 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine.

RECLASSEMENTS EFFECTUES PAR LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas opéré en 2026 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses

9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	36 603	1	36 602	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	1	1	-	-
Instruments dérivés	36 602	-	36 602	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	305 061	211 319	18 728	75 014
<i>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</i>	<i>16 638</i>	<i>-</i>	<i>2 013</i>	<i>14 625</i>
<i>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</i>	<i>288 423</i>	<i>211 319</i>	<i>16 715</i>	<i>60 389</i>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	791	-	-	791
Titres de dettes	287 632	211 319	16 715	59 598
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 286 760	582 415	1 640 409	63 936
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 684 345	-	1 620 409	63 936
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	602 415	582 415	20 000	-
Instruments dérivés de couverture	359 856	-	359 856	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 988 280	793 735	2 055 595	138 950
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	36 717	-	36 717	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	36 717	-	36 717	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	248 686	152 009	18 609	78 068
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	18 673	-	1 733	16 940
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	230 013	152 009	16 876	61 128
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	800	-	-	800
Titres de dettes	229 213	152 009	16 876	60 328
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 135 760	483 431	1 591 482	60 847
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 632 279	-	1 571 432	60 847
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	503 481	483 431	20 050	-
Instruments dérivés de couverture	382 729	-	382 729	-
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 803 892	635 440	2 029 537	138 915
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

PASSIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	35 488	-	35 488	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	35 488	-	35 488	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	118 876	-	118 876	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	154 364	-	154 364	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	35 425	-	35 425	-
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	35 425	-	35 425	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	131 054	-	131 054	-
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	166 479	-	166 479	-
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		-	-	-

9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

ACTIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Tableau 1 sur 3 (en milliers d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2025)	138 915	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	1 284	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(376)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	1 660	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	228	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(1 477)	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	138 950	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2025)	16 940	-	800	60 328	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	(875)	-	-	499	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	(875)	-	-	499	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	228	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	(9)	(1 457)	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	(1 440)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	14 625	-	791	59 598	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3 (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
Solde de clôture (31/12/2025)	60 847	-	-
Gains /pertes de la période (1)	1 660	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	1 660	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	(11)	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	1 440	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	63 936	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 244
Comptabilisés en résultat	(416)
Comptabilisés en capitaux propres	1 660

PASSIFS FINANCIERS VALORISES A LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas de passifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3.

9.3 Evaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas constaté d'impacts des évolutions comptables.

9.4 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Les valeurs comptables de ces instruments financiers incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, leur valeur comptable inclut la juste valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de juste valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur la durée de vie de l'instrument.

L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation, notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 751 547 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 715 482 milliers d'euros, soit une moins-value latente de -36 065 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 769 958 et 736 075 milliers d'euros, soit une moins-value latente de -33 883 milliers d'euros.

10 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas constaté d'impacts des évolutions comptables ou autres événements.

11 Parties liées

Les parties liées à La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine sont :

- des entités ayant le contrôle exclusif ou conjoint de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, ou exerçant une influence notable sur La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, directement ou indirectement ;
- des entités contrôlées par La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, directement ou indirectement, en contrôle exclusif ou conjoint ;
- des entités soumises à l'influence notable de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ;
- des entités soumises directement ou indirectement, à un contrôle commun avec La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ;
- des entités sur lesquelles une personne physique, partie liée à La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine, détient le contrôle exclusif ou conjoint, une influence notable, ou encore détient un droit de vote significatif ;
- les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel de La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine ou à celui d'une de ses parties liées.

Pour la détermination d'une relation entre parties liées, il faut tenir compte de toute situation ayant existé au cours de l'exercice, même si elle ne s'applique plus à la date de clôture.

Les Caisses locales détiennent 3 308 505 parts sociales dans la Caisse Régionale pour un montant de 50 454 milliers d'euros.

Les Caisses locales détiennent également des comptes courants bloqués actualisés dans la Caisse Régionale pour un montant de 265 463 milliers d'euros.

12 Événements postérieurs au 30 juin 2026

Le Groupe Crédit Agricole d'Ille-et-Vilaine n'a pas constaté d'événements postérieurs à la clôture.

4 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A LA CAISSE REGIONALE

Monsieur Jean-Yves Carillet, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Ille-et-Vilaine.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Rennes, le 09/09/2026

Le Directeur Général
Jean-Yves CARILLET



5 GLOSSAIRE

ACRONYMES

ABE

Autorité bancaire européenne ou European Banking Authority (EBA)

ACPR

Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

AFEP/MEDEF

Association française des entreprises privées/Mouvement des entreprises de France

AMF

Autorité des marchés financiers

BCE

Banque centrale européenne

ESG

Environnement, Social, Gouvernance

ETI

Entreprise de taille intermédiaire

IFRS

International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

PME

Petite et moyenne entreprise

PMT

Plan à moyen terme

RBE

Résultat brut d'exploitation

RSE

Responsabilité sociale (ou sociétale) d'entreprise

SREP

Supervisory Review and Evaluation Process

TPE

Très petites entreprises

TERMES

AGENCE DE NOTATION

Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

ALM ASSET AND LIABILITY MANAGEMENT – GESTION ACTIF-PASSIF

La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

APPETIT (APPETENCE) AU RISQUE

L'appétit au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que le Groupe est prêt à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Il s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétit au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes du Groupe.

AT₁ ADDITIONNAL TIER 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET₁ est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

AUTOCONTROLE

Part détenue par une société dans son propre capital. Les actions détenues en autocontrôle sont privées de droit de vote et n'entrent pas dans le calcul du BNPA, puisqu'elles ne reçoivent pas de dividendes et n'ont pas droit aux réserves.

BALE 3

Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – Capital Requirement Regulation).

CCA CERTIFICAT COOPERATIF D'ASSOCIES

Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI CERTIFICAT COOPERATIF D'INVESTISSEMENT

Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

COLLATERAL

Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

COUT DU RISQUE

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

CREANCE DOUTEUSE

Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

CREANCE DEPRECIEE

Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

CREDIT AGRICOLE S.A.

Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

CREDIT AGRICOLE S.A. ENTITE SOCIALE

Entité juridique exerçant la fonction d'organe central et de tête de réseau du Crédit Agricole et assurant l'unité financière du Groupe.

CVA CREDIT VALUATION ADJUSTMENT

Le Credit Valuation Adjustment (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

DVA DEBIT VALUATION ADJUSTMENT

Le Debit Valuation Adjustment (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

DILUTION

Une opération est dite "dilutive" quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

DIVIDENDE

Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD EXPOSURE AT DEFAULT

Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

ÉCART D'ACQUISITION/SURVALEUR

Un écart d'acquisition ou survaleur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

EP EMPLOIS PONDÉRÉS / RWA RISK-WEIGHTED ASSETS

Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

EL EXPECTED LOSS

La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

ENCOURS SOUS GESTION

Indicateur de l'activité opérationnelle non reflété dans les états financiers consolidés du Groupe et correspondant aux actifs de portefeuille commercialisés par le Groupe, qu'ils soient gérés, conseillés ou délégués à un gérant externe. L'encours sous gestion est mesuré pour chacun des fonds par la multiplication de la valeur liquidative unitaire (calculée par un valorisateur externe en conformité avec la réglementation en vigueur) par le nombre de parts/actions en circulation. Amundi consolide l'intégralité des encours sous gestion de ses joint-ventures.

ÉTABLISSEMENT SYSTEMIQUE

Le Groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.), figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (FSB) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, dits systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux exigences de Bâle 3.

FCP FONDS COMMUNS DE PLACEMENT

Type d'OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur, en achetant des parts, devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Il n'en est pas actionnaire. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.

GESTION D'ACTIFS ASSET MANAGEMENT

Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE OU GOUVERNANCE

Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

GREEN BONDS

Une green bond est une obligation "environnementale" émise par un organisme qualifié (entreprise, collectivité locale ou organisation internationale) destinée au financement de projets ou activités à visée écologique et/ou de conception durable. Ces instruments sont souvent utilisés dans le cadre du financement de l'agriculture durable, de la protection des écosystèmes, de l'énergie renouvelable et de cultures écologiques.

GROUPE CREDIT AGRICOLE

Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

HQLA HIGH QUALITY LIQUID ASSETS

Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

IRC INDICE DE RECOMMANDATION CLIENT

L'Indice de Recommandation Client mesure la propension des clients à recommander leur banque auprès de leur entourage. S'appuyant sur un dispositif d'écoute mené chaque trimestre, il permet d'évaluer le nombre de clients détracteurs, neutres et promoteurs.

ISR INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

L'Investissement Socialement Responsable consiste à intégrer de façon systématique et traçable des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière.

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. Entrent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

LGD LOSS GIVEN DEFAULT

La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

NOTATION DE CREDIT CREDIT RATING

Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir "Agence de notation").

NSFR NET STABLE FUNDING RATIO – RATIO DE LIQUIDITE A UN AN

Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

OPCVM ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES

Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

PARTS SOCIALES

Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PER PRICE EARNINGS RATIO

Le ratio PER correspond au cours de l'action rapporté au BNPA (bénéfice net par action). Pour un actionnaire, il représente le nombre d'années de bénéfice nécessaires pour récupérer sa mise initiale. C'est un indicateur utilisé pour comparer la valorisation de différentes actions entre elles, par exemple au sein d'un même secteur d'activité. Un PER élevé est synonyme de forte valorisation, anticipant une forte croissance des résultats ou une valeur de la société qui n'est pas entièrement reflétée dans le résultat (par exemple détention de cash au bilan). Si une société a un PER de 15, on dit qu'elle capitalise 15 fois ses bénéfices.

PNB PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, plus-values provenant des activités de marchés et autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, moins-values provenant des activités de marchés et les autres charges d'exploitation bancaire).

RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

LCR Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

MREL MINIMUM REQUIREMENT FOR OWN FUNDS AND ELIGIBLE LIABILITIES

Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de "Redressement et Résolution des Banques" et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 "Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels").

PEL PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

RAISON D'ÊTRE

La Raison d'Être se définit comme ce qui est "indispensable pour remplir l'objet social, c'est-à-dire le champ des activités de l'entreprise" (source : rapport Notat-Senard). La Raison d'Être du Groupe Crédit Agricole ("Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société") ne correspond pas à une notion statutaire et a été formulée dans le cadre du projet de Groupe et du PMT 2022.

RESOLUTION

Raccourci de langage pour désigner la "résolution de crises ou de défaillances bancaires". Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

RBE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

RNPG RESULTAT NET PART DU GROUPE

Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

SOCIETAIRE

Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, via les Sociétaires, qui détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

SOLVABILITE

C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR. Pour une compagnie d'assurance, la solvabilité est encadrée par la directive Solvabilité 2, cf. Solvabilité 2.

SOLVABILITE 2

Directive européenne relative aux entreprises d'assurance et de réassurance dont l'objectif est de garantir à tout moment le respect des engagements vis-à-vis des assurés, face aux risques spécifiques encourus par les entreprises. Elle vise une appréciation économique et prospective de la solvabilité, via trois piliers : des exigences quantitatives (Pilier 1), des exigences qualitatives (Pilier 2) et des informations à destination du public et du superviseur (Pilier 3). Adoptée en 2014, elle a fait l'objet d'une transposition en droit national en 2015 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

SPREAD DE CREDIT

Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

SPREAD EMETTEUR

Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

STRESS TEST OU TEST DE RESISTANCE

Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

TAUX DIRECTEUR

Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine (Fed).

TITRES SUBORDONNES

Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).

TSDI TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Émission subordonnée dont la durée est infinie, le remboursement se faisant au gré de l'émetteur, à partir d'une certaine échéance.

VAR VALEUR EN RISQUE – VALUE-AT-RISK

Indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de trading (VaR à 99 % sur 10 jours conforme au modèle interne réglementaire). Elle correspond au plus grand risque obtenu après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique.